



Séminaire en ligne de PIARC COVID-19 et les routes

7 avril 2020



Bienvenue !

Veillez ne pas utiliser de
microphones ni de caméras





Introduction au séminaire

Miguel Caso Flórez

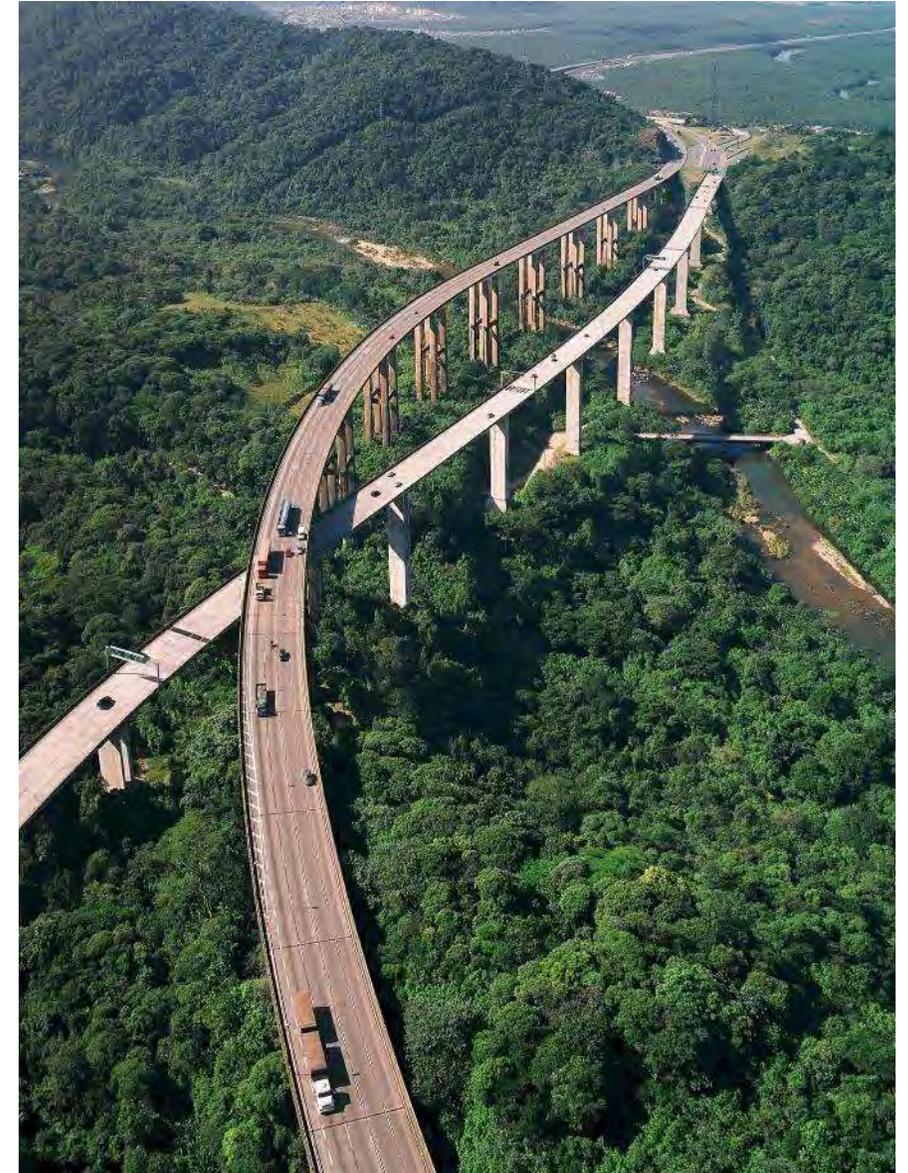
Directeur technique de PIARC

#PIARCCOVID19

Avril 2020

Index de la présentation

- Participation à ce séminaire
- Objectifs et limites du séminaire
- Programme du séminaire
- Présentation de PIARC
- Questions clés sur la pandémie COVID-19 et les routes



Participation au séminaire.

- Votre caméra et votre microphone doivent rester éteints.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez poser des questions dans le “**chat**”. On leur répondra à la fin. José Manuel Blanco (Comité technique 1.1) Miguel Caso (Directeur technique) et Verónica Arias (Conseillère technique) vérifieront le chat et poseront les questions aux intervenants.
- Un nombre limité de questions peut être traité.
- Fermez le chat pour voir les présentations complètes.

Ce séminaire est en cours d'enregistrement et sera rendu public sur le site Internet de PIARC.

D'autres séminaires auront lieu dans les semaines à venir.

Limites du séminaire.

Décharge de responsabilité :

Le temps étant compté, il est probable que les connaissances et les pratiques ici partagées n'auront pas été officiellement approuvées par les autorités officielles de chaque pays.

"Les idées et les exemples partagés ici ne sont donnés qu'à titre d'illustration. Ils ne représentent pas nécessairement la politique officielle. Les idées présentées feront l'objet d'une évaluation plus approfondie et seront utilisées en temps utile pour formuler des recommandations sur la politique et la pratique. Bien que le plus grand soin ait été apporté à la préparation de ce document, aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage qui pourrait être causé".

Objectifs du séminaire.

- Donner des réponses à court terme : le monde traverse une crise et chaque jour compte.
- Partager d'urgence les connaissances et les pratiques entre les pays membres de PIARC afin de fournir un soutien en temps quasi réel.
- Il s'agit de connaissances et de pratiques en voie de confirmation.
- Ce qui fonctionne dans un pays peut ne pas fonctionner dans un autre, mais cela peut vous inspirer.
- Une bonne idée à ce stade peut sauver des vies, augmenter la capacité de l'économie et/ou réduire la perturbation des services.
- Note : PIARC travaille également sur le moyen et le long terme. De nombreux changements sont en cours.

Programme du séminaire.

- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licencié Andrea Peris Yegros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez
- Questions et réponses
- Conclusions : Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.

Durée environ 120 minutes.

Qu'est-ce que PIARC ?

- PIARC est le nouveau nom de l'Association mondiale de la Route
- Elle a été fondée en 1909 en tant qu'association à but non lucratif et apolitique
- Elle compte 124 pays membres, membres régionaux, groupes et individus.
- Il s'agit du premier forum mondial pour l'échange de connaissances, de politiques et de pratiques sur les routes et le transport routier.

Les quatre missions clés de PIARC

- Être un forum international de premier plan pour l'analyse et la discussion de tout l'éventail des questions de transport liées aux routes et aux transports connexes.
- Identifier, développer et diffuser les bonnes pratiques et faciliter un meilleur accès à l'information internationale.
- tenir dûment et pleinement compte, dans ses activités, des besoins des pays en développement et des économies en transition.
- Concevoir, produire et promouvoir des outils efficaces pour la prise de décision dans les domaines liés aux routes et aux transports.

L'Association mobilise pour tout cela l'expérience et les connaissances de 1 200 experts dans 22 comités techniques et groupes d'étude.

Page web de PIARC sur le COVID-19

<https://www.piarc.org/es/actualidad-agenda-PIARC/Coronavirus-PIARC-y-COVID-19>

- Les enregistrements des séminaires en ligne "COVID-19 et les routes".
- Les présentations de ces séminaires.
- Rapports techniques de PIARC pertinents pour la gestion de la pandémie



Questions clés sur COVID-19 et les routes 1/2

1. Assurer autant que possible la santé et la sécurité des employés et des usagers de la route.
2. Maintenir l'activité et la continuité du service.
3. Réponse aux impacts des transports.
4. Gérer les impacts sur l'économie et les chaînes d'approvisionnement et relancer l'économie après la crise sanitaire
5. Relations et collaboration avec les clients, les utilisateurs et les autres parties intéressées. Contrôle des frontières.

Questions clés sur COVID-19 et les routes 2/2

6. Sécurité (y compris la cybersécurité).
7. La mesure dans laquelle le secteur routier respecte les règles.
8. Impact de l'application de la législation (contrôles de police) sur le transport routier
9. Soutien technologique - ITS, applications informatiques - pour la gestion des routes pendant la crise.

Merci de votre attention !



Miguel Caso Flórez

Directeur technique de PIARC

miguel.caso-florez@piarc.org

@miguelcasof

World Road Association (PIARC)
Grande Arche – Paroi Sud – 5^e étage
92055 – La Défense Cedex – France



@PIARC_Roads



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC

www.piarc.org



Programme du séminaire.

- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licencié Andrea Peris Yegros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez
- Questions et réponses
- Conclusions : Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.

Durée environ 120 minutes.

Mesures prises en Espagne en réponse à la pandémie COVID-19 en ce qui concerne le secteur routier et le transport

José Manuel Blanco Segarra

Secrétaire hispanophone du CT 1.1 de PIARC

Direction générale des routes (MITMA) (Espagne)



José Manuel BLANCO SEGARRA



- Président du Comité "Fonctionnement et financement



(ATC Technical Road Association)

- Doyen de la région d'Estrémadure de l'Association des des Ingénieurs civils



- Président du Comité national "Matériaux routiers" (2000-2012)
- Chef de la démarcation des routes de l'État en Estrémadure (2006-2019)
- **Président du CT A.1 PIARC "Fonctionnement des administrations de transport" (2016-2019)**
- **Secrétaire hispanophone du CT 1.1 de PIARC actuel**
"Fonctionnement des administrations des transports"



LES QUESTIONS ABORDÉES DANS CETTE PRÉSENTATION

- La coopération internationale croissante et la rapidité de réaction. La prévision que cette situation deviendra perturbatrice et entraînera des changements permanents qui devront être déterminés et gérés
- Déclaration de l'état d'alerte en Espagne le 14/03/2020. Le transport est un service essentiel
- Mesures de l'état d'alarme générale pour une réponse immédiate. 1ère réduction drastique de la mobilité (des transports) des personnes et des marchandises. Un contrôle centralisé, pas une gestion territoriale
- Réduction supplémentaire de la mobilité décrétée le 29/03/2020. Suspension générale des travaux (2 semaines)
- Quelques mesures d'adaptation et une gestion efficace. Le quotidien doit être maintenu autant que possible
- Quelques-unes des mesures de protection des travailleurs en général
- Fourniture de services ou d'installations aux transporteurs et aux travailleurs du secteur
- Instructions de la Direction générale des routes (MITMA) :
 - ❖ Le personnel de route dans les bureaux et les services centraux.
 - ❖ Le personnel routier "sur le terrain" (la route elle-même)
 - ❖ Entretien des routes, service essentiel. Domaines de services
 - ❖ Considérations économiques concernant la suspension des contrats

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE CROISSANTE ET LA RAPIDITÉ DE RÉACTION

UNE VUE D'ENSEMBLE RAPIDE DES PANDÉMIES ET UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE ACCRUE

	1830-1847	Des épidémies de choléra frappent l'Europe	Activité et coopération diplomatiques
	1851	Conférence internationale sur la santé (Paris, France)	
	1918	Pandémie mondiale de la grippe dite "espagnole", d'origine discutée et propagée au milieu de la Première Guerre mondiale	Virus A sous-type H1N1 a-t-elle commencé en 1915-1917 ?
OMS	1948	Constitution de l'OMS	
OMS	1951 1973 1981	Adoption du règlement sanitaire international (RSI) Modifié en 1973 et 1981 SRI en anglais, rebaptisé plus tard IHR (International Health Regulations).	Initialement prévu pour 6 maladies infectieuses graves. Il a été élargi
	vers les années 90 2002	Identification de la fièvre hémorragique Ebola Écllosion du coronavirus du SRAS-CoV	SRAS : Syndrome respiratoire aigu sévère
OMS	2005	Nouveau règlement sanitaire international	
OMS	2009 2014 2014 2016 2019	Grippe A : a débuté en Amérique du Nord (virus H1N1) La polio réapparaît dans plusieurs pays d'Asie et d'Afrique Résurgence du virus Ebola en Afrique de l'Ouest (début 1976 Zaïre et Soudan) Zika a commencé au Brésil (virus ZIKV) Ebola a commencé en RD Congo (commencé le 01/08/2018)	Les urgences de santé publique d'importance internationale (PHEIC) avant l'actuelle

PANDEMIE INTERNATIONALE COVID-19 POUR LE CORONAVIRUS SARS-CoV-2

R.P. Chine	31/12/2019	Alerte à la Chine : la Commission municipale de santé et d'assainissement de Wuhan (11 millions d'habitants dans la capitale du Hubei) signale une pneumonie d'origine inconnue	Pneumonie
R.P. Chine	07/01/2020 12/01/2020	Les autorités chinoises identifient l'agent de l'épidémie Leur séquence génétique est partagée	Coronavirus SRAS-CoV-2
OMS	30/01/2020	Déclaré ESPII (<i>EPHIC</i>) sur recommandation du Comité d'urgence	Demande de mesures d'endiguement
Espagne	10/03/2020	Interdiction des vols entre l'Italie et l'Espagne, sauf pour les avions d'État, ou sans embarquement ou débarquement des passagers, ou du fret, des soins médicaux ...	Accord du Conseil des ministres
OMS	11/03/2020	Déclaration de la pandémie COVID-19 comme pandémie internationale causée par le SRAS-CoV-2	Pandémie COVID-19

DECLARATION DE L'ESPAGNE DE L'ETAT D'ALERTE POUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE PAR COVID-19

Mobilité sur le réseau routier de l'État : véhicules légers : baisse à 30% (10% le week-end), véhicules lourds à 60-65% (50% en hiver)

RD 463/2020	14/03/2020	Prorogations par le Parlement tous les 15 jours. Prolongation le 27 mars	Valable jusqu'au 12 avril à 00:00h
		Autorité compétente : le gouvernement espagnol	
Le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Agenda urbain (MITMA) est l'un des quatre principaux ministères chargés de la gestion de la réponse immédiate à la crise		Exercice des fonctions d'alerte : 4 ministres Défense, Intérieur, MITMA et Santé (couvre les domaines de responsabilité qui ne relèvent pas des 3 autres ministères)	Sous la direction du président du gouvernement Le transport est essentiel
Une agilité de gestion et une capacité de résolution maximales sont nécessaires		Ils sont habilités à émettre des ordonnances, des résolutions et des instructions interprétatives de toutes sortes sans qu'une procédure administrative ne soit nécessaire. Activation du comité de situation (organe de soutien)	Assurer la fourniture de tous les services ordinaires et extraordinaires

DÉCLARATION DE L'ÉTAT D'ALARME EN ESPAGNE (RD 463/2020 du 14 mars)

<p>Ministère de l'intérieur Application de la loi Protection civile</p>	<p>Toutes les forces et tous les corps de sécurité nationaux, régionaux et locaux sont sous les ordres directs du ministre de l'intérieur, qui est responsable du système national de protection civile Ils peuvent effectuer des contrôles sur les personnes, les marchandises, les véhicules, les établissements, etc. et empêcher la suspension de services ou d'activités Ordonnance INT/228/2020 du 15 mars : convoque le CECO (Comité de Coordination de l'Etat) et établit une communication renforcée à travers le CENEM (Centre National d'Urgence)</p>	<p>Devoir de coopération des citoyens. Sanctions en cas de non-respect, et arrestations en cas de récidive ou de résistance.</p>
<p>Ministère de la défense</p>	<p>Les autorités compétentes peuvent exiger une intervention des forces armées. (forces armées), dont les membres ont le statut d'agents de la</p>	<p>Pour la conformité. Des critères de performance ont été établis</p>
<p>Secrétaire d'État à l'intérieur</p>	<p>Elle peut ordonner la fermeture à la circulation de routes ou de tronçons, ou restreindre la circulation de certains véhicules sans inclure, entre autres, ceux de la conservation et de l'entretien des routes (arrêté INT/262/2020 du 20 mars modifié par l'arrêté INT/317/2020 du 2 avril)</p>	<p>L'entretien des routes est un service essentiel</p>
<p>Administrations infra-étatiques</p>	<p>Ils conservent leurs pouvoirs dans la gestion quotidienne de leurs services, sous les ordres directs de l'autorité compétente (la gestion quotidienne doit être maintenue)</p>	<p>Il comprend des compétences dans les domaines de la route, du transport, de la circulation...</p>
<p>Restriction sévère de la liberté de circulation</p>	<p>Il est interdit de circuler (même à pied ou de toute autre manière active) sur les voies et espaces publics, sauf pour certaines activités. Les personnes circuleront sauf pour accompagner des personnes handicapées, des mineurs, des personnes âgées, ou pour des raisons justifiées (l'instruction du 19 mars du ministère de la santé permet aux personnes ayant un diagnostic d'autisme aggravé par l'enfermement de circuler).</p>	<p>Seuls les équipements ou services considérés comme essentiels peuvent être accessibles Les achats sur Internet, par téléphone, par correspondance sont encouragés...</p>
<p>Voyages autorisés et activités suspendues :</p>	<p>Acquérir des denrées alimentaires, des produits pharmaceutiques et des produits de première nécessité. Se rendre dans des centres, services ou établissements de santé Voyage sur le lieu de travail (travail, professionnel, affaires) Retour au lieu de résidence habituelle Assistance aux personnes âgées, mineures, dépendantes, handicapées, vulnérables (et alimentation ou soins vétérinaires des animaux domestiques, Instruction du M. de la Santé du 19 mars) Voyage vers les institutions financières et d'assurance Ravitaillement en carburant dans les stations-service Force majeure, nécessité et activités similaires Plusieurs clients dans le même établissement, mais sans foule et avec plus d'un million de salariés (* Suspension des établissements d'hébergement touristique (arrêté SND/257/2020 du 19 mars)</p>	<p>Soumis à un contrôle et à des amendes sévères, y compris la détention Suspension de toute activité éducative en face à face Interdiction de se rendre dans les résidences secondaires (grand contrôle le week-end)</p> <p>Suspension, sauf exception, des établissements commerciaux, hôteliers (*), de restauration, de bar, culturels, de divertissement et sportifs, etc.</p>

DÉCLARATION D'ALARME EN ESPAGNE (RD 463/2020 du 14 mars)

<p>Dispositifs de sécurité dans le réseau de transport Soutien aux opérateurs de services essentiels Contrôle aux frontières</p>	<p>Les forces et corps de sécurité les établiront (fixes ou mobiles), en particulier dans les lieux et aux moments touchés par les restrictions, pour les faire respecter et les sanctionner le cas échéant. Et, si nécessaire, ils soutiendront les opérateurs de services critiques et essentiels Depuis le 17/03/2020 : seuls sont autorisés à entrer par voie terrestre : les citoyens espagnols, les résidents en Espagne, les travailleurs frontaliers et les cas de force majeure ou de nécessité. Et aussi l'entrée par les frontières est autorisée aux transports de marchandises.</p>	<p>Ordre INT/226/2020 du 15 mars : Critères de performance des forces et corps de sécurité L'ordonnance INT/248/2020 du 16 mars rétablit les contrôles aux frontières Ordonnance INT/270/2020 du 21 mars : critères</p>
<p>Trafic :</p>	<p>Divulgarion des mesures : http://nap.dgt.es Utilisation des PSV pour divulguer les restrictions</p>	<p>Ordonnance INT/262/2020 du 20 mars</p>
<p>La mission du MITMA dans le transport terrestre</p>	<p>Autorisé à prendre les actes et dispositions nécessaires pour établir les conditions des services de mobilité ordinaires ou extraordinaires afin de protéger les personnes, les biens et les lieux</p>	<p>Pour tous les moyens de transport, indépendamment de l'administration compétente</p>
<p>Réductions successives des opérations de transport de passagers</p> <p>Scénario dynamique :</p> <p>Décourager les voyages :</p>	<p>Tous les opérateurs (routiers, ferroviaires, aériens et maritimes) non soumis à un contrat public ou à une OSP (obligation de service public) : réduire l'offre totale d'exploitation d'au moins 50 %. (70% par l'arrêté TMA/273/2020 du 23 mars) Tous ceux qui sont soumis à la concurrence de l'État dans le cadre de marchés publics ou d'OSP : également à l'exception des chemins de fer de banlieue (pas initialement, maintenant 20 % en heures de pointe et 50 % en heures creuses) Les adaptations des services doivent être effectuées dans les 5 jours Ordonnance TMA/230/2020 du 15 mars : autorise les régions autonomes et les autorités locales à fixer les conditions et les pourcentages de réduction, en fonction des circonstances locales. Commande TMA/231/2020 : message obligatoire dans les ventes en ligne de billets de transport, décourageant les voyages</p>	<p>Nécessité de veiller à ce que les citoyens puissent accéder à leur emploi et aux services de base tout en maintenant une distance de sécurité préventive les uns par rapport aux autres Critères spécifiques pour la communication entre les territoires péninsulaires et non péninsulaires et entre eux, plus ordonnances ultérieures de la TMA 241/2020, 242/2020, 246/2020, 247/2020, 254/2020</p>
<p>Suspension des délais administratifs Stock and Rights Id.</p>	<p>Les conditions sont suspendues et le temps de traitement des procédures des entités de l'ensemble du secteur public (secteur défini dans la loi 30/2015 PAC) est interrompu, sauf pour éviter un préjudice grave à l'intéressé ou lorsque celui-ci accepte de ne pas suspendre En conséquence, presque tous les appels d'offres sont suspendus. Suspension de la prescription et extinction des actions et des droits</p>	<p>Les procédures relatives à l'état d'alerte ou indispensables aux services peuvent se poursuivre.</p>
<p>Opérateurs critiques des services essentiels</p>	<p>Ils devraient prendre des mesures pour assurer la fourniture de ces services essentiels Il comprend des mesures pour les entreprises et les fournisseurs essentiels de fournitures et de services. esenc.</p>	<p>Comprend les infrastructures critiques (Loi 8/2011 du 28 avril)</p>

RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE DE LA MOBILITÉ (en raison de la loi RD 10/2020 du 29 mars) (2 semaines)

La DIM légère est passée de 30 % à 20 % (le week-end dernier, elle était déjà de 10 % et en baisse)

La DIM des poids lourds est passée de près de 60-65% à un peu moins de 50% (le week-end dernier, elle était déjà inférieure à 50%, maintenant 40-25%)

Arrêt de toutes les activités non essentielles :	Pour les employés des secteurs public et privé qui ne fournissent PAS de SERVICES ESSENTIELS et dont l'activité n'a pas été paralysée : régleme les congés payés, obligatoires entre le 30 mars et le 9 avril et récupérables jusqu'au 31/12/2020. Employés publics : les services publics essentiels seront maintenus	Afin de réduire davantage la mobilité de la population et de rendre le confinement plus efficace
Arrêt des travaux infrastructures	A DÉSORMAIS SIGNIFIÉ L'ARRÊT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE, À L'EXCEPTION DE LA MAINTENANCE, ET DES ACTIONS D'URGENCE	
Poursuite de la réduction des services de transport de passagers urbains et périurbains Ordre TMA/306/2020 30 mars	Tous les services de transport public de passagers par route ou par rail, dans les zones urbaines et périurbaines , réduiront leur offre de services et leurs fréquences à un niveau de performance similaire à celui d'un week-end . Les administrations et les opérateurs ajusteront les horaires et les fréquences dès que possible	L'utilisation réelle de l'interurbain et de la longue distance était déjà < 10%.

CERTAINES MESURES D'ADAPTATION ET UNE GESTION EFFICACE

Traitement d'urgence	Pour tous les contrats à conclure pour protéger les personnes et traiter les COVID-19	RD-Loi 7/2020 du 17 mars
Télétravail et administration électronique	Dans les secteurs public et privé : promotion du télétravail. L'administration en ligne se développe	
Communications électroniques, large bande	Les fournisseurs ne peuvent pas suspendre ou interrompre les contrats	
Vérification matérielle des investissements	Réception (livraison) de travaux, services ou fournitures : lorsque l'IGAE (Intervención General de la Administración del Estado) désigne un représentant et, le cas échéant, un conseiller, elle est autorisée à le faire sans l'assistance de ces personnes Le système de contrôle financier permanent peut être appliqué à la place de la fonction de contrôleur financier	Résolution de l'IGAE du 20 mars Accord C. Ministres 17 mars
Immatriculation des véhicules et changement de propriétaire	Lorsqu'une procédure exige nécessairement la non-téléconférence, les demandeurs peuvent exceptionnellement signer une déclaration de responsabilité, à remplir dans le mois qui suit l'alerte	Ordonnance INT/371/2020 du 2 avril
Collaboration des employés publics dans certains domaines qui nécessitent un renforcement , dans toute administration	Les agents publics en activité peuvent collaborer (en personne ou non) avec toute autre administration , dans les domaines de la santé, de la sociosanté, de l'emploi, de la protection des personnes vulnérables, etc. qui nécessitent un renforcement du personnel, avec l'autorisation préalable de leur supérieur. Les personnes suivantes continueront à être rémunérées dans leur organisation d'origine	RD-Loi 11/2020 du 31 mars

CERTAINES DES MESURES VISANT À PROTÉGER LES TRAVAILLEURS EN GÉNÉRAL

Ce qui est indiqué ici s'ajoute aux mesures préventives de toutes sortes qui sont annoncées avec insistance par les autorités sanitaires

<p>Assimilation à un accident de travail RD-Loi 6/2020 du 10 mars</p>	<p>Périodes d'isolement ou de contagion par COVID-19 : Elle sera considérée, comme une situation assimilée à un accident du travail, pour incapacité économique temporaire (Sécurité sociale)</p>	<p>Pour préserver la santé publique (éviter de se cacher d'être malade) Validé le 25 mars par le Congreso Dip.</p>
<p>Protection des passagers et des conducteurs d'autobus et de véhicules de transport comportant jusqu'à 9 sièges Ordonnance TMA/254/2020 du 18 mars (complétée par TMA/278/2020 du 24 mars)</p>	<p>Dans les bus publics et privés : si le conducteur n'est pas protégé par un écran, les passagers doivent entrer par la porte arrière (sauf si le billet est acheté dans le bus). La rangée derrière le siège du conducteur sera maintenue vide. Limitation de la capacité : Dans les bus, il ne peut y avoir plus d'un tiers des places assises. Dans les véhicules destinés au transport de personnes jusqu'à 9 places (public, privé, individuel) (taxi, véhicules loués avec chauffeur, etc.) pour les trajets autorisés : au maximum une personne par rangée de sièges, en gardant la plus grande distance</p>	<p>La question des véhicules de transport comportant jusqu'à 9 sièges a permis de clarifier une question qui a souvent été soulevée : celle des véhicules destinés au transport du personnel de chantier. Dans le cas des taxis, les mineurs, les personnes âgées, les handicapés, etc. peuvent être accompagnés.</p>
<p>Spécifications alternatives pour les masques EPI Résolution du 20/03/2020</p>	<p>La résolution du Secrétariat général de l'industrie et des PME approuve (après un travail conjoint avec l'Institut national de la sécurité et de la santé au travail INSST) des spécifications alternatives aux masques EPI avec la marque CE européenne FFFP2 et FFP3 acceptant avec exigences le NIOSH_USA et le KN95_China</p>	<p>En raison de la grave pénurie actuelle d'EPI marqués CE sur le marché Considérons 4 scénarios</p>
<p>Achat et distribution de masques, par MITMA</p>	<p>Ordre MITMA TMA/263/2020 du 20 mars : achat centralisé et urgent d'un maximum de 8 000 000 de masques à distribuer dans le secteur des transports. Groupe cible : les travailleurs dans les zones à risque, tant dans le secteur public (toutes les administrations) que dans le secteur privé, liées au transport de personnes ou de marchandises. Critères dans la résolution du 2 avril DG Tpte Terrestre (BOE 3 avril) Ordre MITMA TMA/292/2020 du 26 mars : comme 5.000.000 de masques</p>	<p>Le transport des marchandises est essentiel pour la fourniture (non seulement les camions, mais aussi les véhicules autorisés pour la distribution) Comprend les bus, les taxis et la location de voiture avec chauffeur</p>
<p>Applications informatiques Ordonnance SND/297/2020 du 27 mars</p>	<p>La SE Numérisation et intelligence artificielle (M.Affaires économiques et transformation numérique) s'est vu confier le développement et l'exploitation urgente d'une application informatique permettant l'auto-évaluation médicale et fournissant des conseils, la géolocalisation de l'utilisateur et l'offre d'informations et de services Étude de la mobilité des personnes avant et pendant l'accouchement, appliquée à la crise sanitaire : recoupement des données des opérateurs de téléphonie mobile</p>	<p>Et le développement de chatbot pour une utilisation par messagerie instantanée (WhatsApp et autres) ; et le développement de ressources web informatives.</p>

LA FOURNITURE DE SERVICES OU D'INSTALLATIONS AUX TRANSPORTEURS ET AUX TRAVAILLEURS DU SECTEUR

Le transport interne de marchandises pour l'approvisionnement est effectué par des transporteurs routiers. Les éléments suivants sont essentiels

<p>Toilettes et restauration pour les chauffeurs professionnels Ordonnance TMA/229/2020 du 15 mars</p>	<p>Les établissements d'approvisionnement en carburant, ainsi que les centres de chargement et de déchargement équipés de toilettes, devraient faciliter leur utilisation par les "conducteurs professionnels". Les établissements disposant d'un service de restauration, de distributeurs de nourriture ou de cuisines leur fourniront un service de traiteur.</p>	<p>Objectif : faciliter le transport de marchandises sur l'ensemble du territoire national</p>
<p>Déclare un service essentiel, pour l'hébergement et la nourriture des travailleurs, à certains établissements touristiques (hôteliers) Ordonnance TMA/277/2020 du 23 mars</p>	<p>Ils resteront fermés au grand public. Il s'agit de différents types d'établissements hôteliers répartis sur tout le territoire espagnol, formant un réseau Destiné aux travailleurs des services essentiels. Il comprend les travaux et l'entretien dans les domaines de la route, du rail, du port, de l'aéroport, etc. Hébergement : publié dans le BOE et sur le site web du MITMA https://www.mitma.gob.es/ Reste des hébergements touristiques : s'ils ouvrent, ils ne peuvent accueillir que les groupes indiqués</p>	<p>A souligner (dans notre secteur) : les conducteurs (transporteurs) de marchandises et de passagers. Ils doivent fournir des services de nettoyage et de restauration aux transporteurs de marchandises, même s'ils ne sont pas logés.</p>
<p>Temps de conduite et de repos pour les marchandises Résolutions des 16 et 26 mars</p>	<p>Elle exempte le transport de marchandises du respect des temps de conduite et de repos prévus par le règlement 561/2006 du Parlement européen et du Conseil si les pauses et les repos journaliers sont respectés. Réduit le repos hebdomadaire et l'autorise dans le véhicule s'il est équipé pour chaque conducteur et garé</p>	<p>Résolutions des 16 et 26 mars de la D.G. des Transports Terrestres du MITMA</p>
<p>2 personnes dans la cabine de fret Ouverture d'ateliers de réparation Ordonnance TMA/259/2020 du 19/03</p>	<p>Pour le transport de marchandises : deux personnes sont autorisées dans la cabine du véhicule lorsque le type de transport l'exige Ouverture des tailles de réparation et d'entretien : pour le transport de marchandises et le transport autorisé (pas pour le grand public). Il faut entendre par là les véhicules destinés à l'entretien des infrastructures et les travaux non suspendus.</p>	<p>Comme pour toute autre mesure, les mesures préventives indiquées par le ministère de la santé seront respectées</p>
<p>Suspension des restrictions et des contrôles sur les marchandises Ordonnance INT/262/2020 du 20 mars Ordonnance TMA/254/2020 du 18 mars Ordonnance TMA/279/2020 du 24 mars</p>	<p>Suspension des mesures spéciales de régulation du trafic de la DGT et des services de trafic catalans et basques (mesures qui empêchaient la circulation des camions) Suspension des campagnes spéciales de contrôle et de surveillance Prolongation automatique des permis de conduire et des autorisations administratives de conduite et de circulation des véhicules jusqu'à 60 jours après une alerte Prolongation des cartes de qualification des conducteurs (certificat d'aptitude professionnelle) jusqu'à 120 jours après l'alerte (y compris pour le transport d'animaux) et suppression des périodes de repos pour la protection des animaux Ouverture de bureaux de location sans chauffeur : pour le transport de marchandises</p>	<p>Afin d'assurer la fourniture de biens essentiels et l'approvisionnement sur l'ensemble du territoire national</p>

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES (DGC) FACE À LA CRISE SANITAIRE PROVOQUÉE PAR LE COVID-19

ORDRE CIRCULAIRE 1/2020 (18/03/2020) (suite à l'état d'alerte)

https://www.mitma.gob.es/recursos_mfom/comodin/recursos/orden_circular_1_2020.pdf

ORDONNANCE CIRCULAIRE 2/2020 (30/03/2020) (en conséquence de l'AR-Loi 10/2020 du 29 mars)

https://www.mitma.gob.es/recursos_mfom/comodin/recursos/orden_circular_2_2020_dgc.pdf

Ils énoncent les dispositions immédiatement applicables à la DGC et détaillent la manière dont elles doivent être mises en œuvre dans les différents domaines.

Diffusion des mesures de prévention : MITMA les diffuse également par le biais de son Intranet

Fermeture des bureaux de la fonction publique. Promotion du travail et de l'attention télématiques

Bureaux d'enregistrement : autant que possible de manière non représentative. Seulement si nécessaire, établir des équipes et se coordonner avec celles des délégations et sous-délégations du gouvernement

Le personnel ayant un travail non représenté (télétravail)

Tous les fonctionnaires dont les fonctions leur permettent de travailler à distance assureront le service à partir de leur domicile, en mode "travail non-présentiel". Ils seront connectés à l'ordinateur de travail via la plate-forme FortiClient - VPN

Des instructions pour l'échange d'informations ont été conçues. Les vidéoconférences sont encouragées

Personnel dont les fonctions sont temporairement suspendues, sauf si nécessaire

Tous les fonctionnaires qui exercent des fonctions qui ne peuvent pas être exercées sous la forme d'un travail de non-assistance, et qui ne sont pas essentielles ou prioritaires (par exemple : conducteurs de voitures officielles, règlements, secrétaires, etc.) resteront à leur domicile, sauf si le propriétaire du centre de gestion en décide autrement en raison de la nécessité du service

Le personnel dont les tâches sont essentiellement "sur le terrain" (la route) est à la maison, sauf pour des visites occasionnelles sur la route.

Personnel critique ou prioritaire :

Il peut exercer ces fonctions en mode "non présence", en ne se rendant dans les unités de travail que si le chef du centre de gestion le lui demande. Il comprend des postes d'encadrement supérieur (le directeur général lui-même, les sous-directeurs généraux, le directeur technique et le chef de l'assistance) ainsi que du personnel lié à la sécurité, à l'entretien des bâtiments, aux communications, aux TIC et à ceux nécessaires pour assurer la continuité.

Le personnel d'encadrement supérieur toujours connecté par téléphone portable et par courrier électronique

Services périphériques de la DGC

Dans les 15 démarcations des routes nationales : le chef de la démarcation évaluera quelle équipe humaine minimale est indispensable pour être présent à un moment donné pour des fonctions critiques qui ne peuvent être exercées de manière non représentative

Les responsables de la démarcation et des unités sont toujours connectés par téléphone portable et par courrier électronique

Directeurs de contrats et inspecteurs des routes (et son équipe)

Les directeurs des contrats de construction, les inspecteurs de la conservation intégrale et des autoroutes effectueront les visites de contrôle nécessaires et appliqueront les instructions de la DGC. Ces visites seront limitées au minimum nécessaire pour effectuer les travaux requis

Toujours connecté
Nécessite un permis de mobilité comme pour les autres emplois sur site

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES (DGC)

Traitement interne : il sera électronique car le papier ne sera pas servi tant que cette situation durera.

Amélioration de la présentation télématique dans les registres officiels. Renforcer l'utilisation du siège électronique de MITMA

La loi 8/2011 sur les mesures de protection des infrastructures critiques a déjà établi que les **opérateurs de services essentiels** doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la fourniture de services essentiels

Coordination avec la DGT et la Guardia Civil de Tráfico : aider dans tout ce qui est nécessaire pour effectuer des coupes de contrôle du trafic, ou des coupes définitives de routes, actions typiques de l'entretien des routes, **sans oublier l'entretien hivernal.**

Documentation pour le paiement par les entreprises : doit continuer à être délivrée normalement

Offres et adjudications : celles-ci sont généralement suspendues, il semble donc logique que la plate-forme contractuelle ne publie pas toutes les suspensions mais seulement celles qui, pour certaines raisons, doivent se poursuivre.

Entretien des routes :

L'entretien des routes nationales et de leurs installations dans de bonnes conditions de sécurité routière **est un service essentiel** pour la circulation des personnes, de la correspondance et des marchandises

Des instructions ont été données pour tous les contrats de conservation intégrale (tout le réseau de l'État sauf les concessions)

C'est une obligation incontournable pour les entreprises de disposer à tout moment des moyens nécessaires pour y assister correctement :

- **Surveillance des routes**
- **Soins en cas d'accident et d'incident (soins primaires)**
- **Communications**
- **Contrôle des tunnels**
- **Les routes d'hiver**

Ces services doivent être fournis avec le minimum de ressources humaines nécessaires (*)

Tant que la situation dure, d'autres activités non essentielles peuvent être reprogrammées.

(*) Les équipes humaines sont divisées en un maximum de personnes et s'efforcent de veiller à ce qu'elles n'aient pas de contact entre elles, même lors des changements d'équipe, et qu'elles ne partagent pas de véhicules ou d'éléments d'aucune sorte, et dans tous les cas, de s'assurer que la désinfection est effectuée dans toute la mesure du possible au cours de chaque équipe. Transmission de commandes, de nouvelles, etc. par téléphone portable ou par courrier électronique.

À partir du 30 mars, chaque contrat de conservation prévoit et déclare le personnel prévu pour chaque jour et ses tâches. Le reste sera conservé à votre domicile.

Domaines de services relevant de la DGC, y compris les concessions

Vos toilettes : seront ouvertes, surveillées, sûres et propres
Vos magasins : avec des produits alimentaires, des toilettes, de l'automobile, etc.
Aucune nourriture ne peut être consommée à l'intérieur de l'établissement
S'ils disposent de services de restauration : ils doivent fournir des **services de restauration** ou des repas préparés aux transporteurs

Tout cela est particulièrement destiné à s'occuper des transporteurs.

ASPECTS DE LA SUSPENSION DU CONTRAT (désormais généraux, sauf pour l'entretien et les urgences)

Jusqu'à la suspension des activités non essentielles établie par la loi RD 10/2020, la suspension des contrats pour les travaux routiers était à la demande de l'entrepreneur et motivée par l'impossibilité de continuer en raison des circonstances de la pandémie.

Pendant 2 semaines, tous les travaux d'infrastructure, à l'exception des travaux d'urgence (dont les gestionnaires de site doivent informer s'il est indispensable de les poursuivre) et de la maintenance, sont suspendus jusqu'au lundi 13 avril

Dans celles qui sont suspendues, on maintiendra les activités et les moyens indispensables de gardiennage, de garde, d'éviter sa ruine et de surveillance, que les entreprises communiqueront aux directeurs de site (la référence à prendre en compte est le personnel qui existe normalement en un week-end).

Les instructions suivantes étaient initialement prévues (par la loi RD 10/2020) dans le cas où un contractant envisagerait une suspension. Il y avait quelques problèmes locaux dus au manque de matériaux ou de logements pour les travailleurs ; en outre, certaines mairies avaient arrêté leurs travaux publics, mais pas leurs travaux privés, afin d'éviter d'éventuelles réclamations importantes.

Aujourd'hui, elles sont toutes suspendues jusqu'au 13 avril (sauf en cas d'urgence et de maintenance), donc elle s'applique à toutes :

Cas de suspension d'un marché public de travaux ou de services :

Décret-loi royal 8/2020 du 17 mars (validé par le Congrès des députés le 25 mars)

La loi RD 10/2020 du 29 mars, a paralysé toutes les activités non essentielles jusqu'au 13 avril

Il comprend des mesures pour les cas de suspension de marchés publics :

- **Marchés de travaux, services ou fournitures publics dont l'exécution est impossible en raison de la COVID-19 ou des mesures prises** : le contractant peut demander la suspension et la prolongation du délai.

Si vous ne recevez pas de réponse dans les 5 jours, vous devez comprendre que votre proposition a été rejetée.

En cas d'approbation, l'entité adjudicatrice doit payer des dommages et intérêts, mais seulement les suivants, sur demande et après accréditation :

- Dépenses salariales
- Maintien des garanties et des assurances
- La location ou l'entretien des machines ou des installations affectées au contrat et qui ne peuvent être utilisées à d'autres fins.

- En outre, l'entrepreneur en bâtiment, les sous-traitants, les fournisseurs et les prestataires doivent être à jour de leurs obligations sociales et de travail. Et le contractant doit être à jour dans ses paiements aux sous-traitants et aux fournisseurs

- **Contrats de concession de travaux ou de services** : droit de rétablir l'équilibre économique en prolongeant la durée (maximum 15 %) ou en modifiant les clauses économiques du contrat.

- **Les contrats de services ou de fournitures nécessaires pour garantir la mobilité et la sécurité de l'infrastructure ne s'appliquent pas**

Merci de votre attention !



José Manuel Blanco Segarra
Secrétaire hispanophone du CT 1.1
de PIARC

jmblanco@fomento.es en transit vers

jmblanco@mitma.es

[@jmblancoseg](https://www.instagram.com/jmblancoseg)

World Road Association (PIARC)
Grande Arche – Paroi Sud – 5^e étage
92055 – La Défense Cedex – France



[@PIARC_Roads](https://twitter.com/PIARC_Roads)



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC

www.piarc.org



Programme du séminaire.

- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licencié Andrea Peris Yegros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez
- Questions et réponses
- Conclusions : Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.

Durée environ 120 minutes.



Webinaire sur COVID-19 et les routes

JUAN ESTEBAN GIL CHAVARRIA

Directeur général

Institut national des routes - INVIAS

Colombie

07 AVRIL 2020



ÉVOLUTION DU COVID-19 EN COLOMBIE

22 janvier

Début de la phase de prévention



12 mars

Déclaration d'une urgence sanitaire

9 cas



21 mars

Premier décès par COVID-19

196 cas
1 décès



24 mars

Déclaration de l'obligation obligatoire

378 cas
3 décès



31 mars

Début de la phase d'atténuation

906 cas
16 décès



6 avril

1 579 cas
88 récupéré
46 décès



06 mars

Début de la phase de confinement

Premier cas de COVID-19



12 mars : interdiction des navires à passagers internationaux.

17 mars - 30 mai : Fermeture de toutes les frontières terrestres, maritimes et fluviales du pays.

23 mars - 21 avril : l'entrée est limitée à tout voyageur international.

Elle ne s'applique pas au transport de marchandises et la fourniture d'intrants au pays est garantie.

MESURES SECTORIELLES ADOPTÉES PAR LE GOUVERNEMENT COLOMBIEN POUR FAIRE FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

1. mesures pour faire face à la crise

2. mesures visant à relancer l'économie
(priorité aux infrastructures du pays)

Mesures pour les personnes
Mesures pour les entreprises
Mesures du projet
Mesures pour les institutions

L'ACTION DES GOUVERNEMENTS EN FAVEUR DE LA POPULATION

- Isolement préventif obligatoire jusqu'au 13 avril 2020.
- Seuls les véhicules prévus par le décret 457 de 2020 (santé, alimentation, médicaments, urgences, chaînes de production, entre autres) seront autorisés à circuler sur les routes.
- Localisation de points sûrs et sains sur les voies, pour les transporteurs.
- L'employé a le droit de recevoir le salaire.
- Subventions pour la population vulnérable (chauffeurs de taxi et professeurs de construction).
- Protection de la Cessante par le biais des contributions qu'il a versées à son fonds d'indemnisation.
- Retrait des licenciements pour compenser la baisse des revenus.
- Mise en **œuvre** du travail à domicile.
- Aide financière et fiscale.
- Protocoles de biosécurité.
- Plateforme mobile pour la protection des consommateurs.

LES MESURES GOUVERNEMENTALES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

- Nouvelles échéances dans le calendrier fiscal.
- Remboursement de la TVA pour certains articles.
- Paiement des factures aux entrepreneurs.
- Augmentation des avances sur les contrats de construction et des garanties de trésorerie.
- Lignes de crédit spéciales pour les liquidités des entreprises.
- Renforcement du Fonds national de garantie afin d'exercer un effet de levier sur les PME.
- Augmentation des conditions et des délais de grâce pour le paiement des dettes.
- Contrôle de la spéculation sur les prix et de la thésaurisation
- Modification temporaire de l'activité commerciale axée sur les services de santé.

LES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR LES PROJETS

- Isolement préventif obligatoire, sauf en cas d'urgence et d'affections routières et de travaux d'infrastructure qui ne peuvent être suspendus.
- Suspension de tous les contrats (partiels ou totaux) non exceptionnels.
- Examen de l'équilibre économique des contrats.
- Protocole sur la biosécurité pour les projets d'infrastructure de transport
- Prévoir la réactivation des travaux en toute sécurité.
- Redéfinition des priorités des travaux régionaux à relancer.
- Articulation avec les autorités régionales.
- Plans régionaux d'approvisionnement en intrants et en matériaux.
- Plan de structuration des nouveaux projets (augmentation de l'investissement fiscal)

MESURES GOUVERNEMENTALES POUR LES INSTITUTIONS

- Les institutions continuent à fournir leurs services.
- Mise en **œuvre** du télétravail.
- Des procédures qui permettent l'exécution de procédures internes et externes qui garantissent la continuité de la mission des institutions.
- Continuité des processus de sélection des entrepreneurs.
- Création du Centre de logistique et de transport.
- Exemption de la perception du péage.
- Création du Fonds d'atténuation des urgences - FOME (santé et activités productives).

MERCI

Programme du séminaire.

- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licencié Andrea Peris Yegros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez
- Questions et réponses
- Conclusions : Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.

Durée environ 120 minutes.



Webinaire sur COVID-19 et les routes

Ernesto Barrera Gajardo

Coordinateur stratégique de PIARC

Thème 1 : Administration des routes

ernesto.barrera@mop.gov.cl

07 AVRIL 2020

Rapporteur : Ernesto Barrera Gajardo



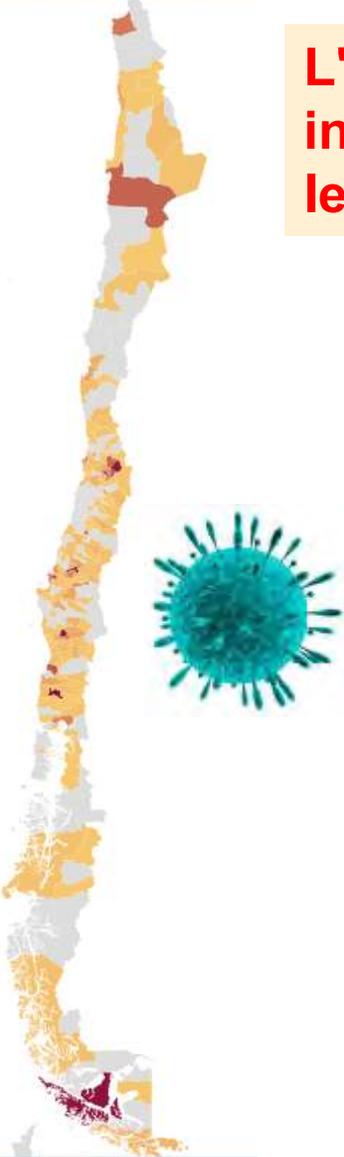
- Depuis 1995, ingénieur civil diplômé de l'université du Chili et travaillant au département des routes du ministère des travaux publics
- 1995-1997 Inspecteur fiscal des études d'ingénierie routière
- 1997-2008 Chef du département Gestion des routes, mesure, analyse et évaluation de l'état des routes, utilisation des HDM et autres outils
- Depuis 2008, chef national du département de la conservation, chargé du programme de conservation par gestion directe, des réseaux routiers, des niveaux de service et des routes de base
- Coordinateur du thème stratégique
- Cycle 2016-2019 Thème A de la CE Gestion et finances
- Cycle 2020-2023 CE Thème 1, Gestion des routes
- Membre de la Commission de planification stratégique

Déclaration de l'état d'urgence constitutionnel au Chili

L'OMS a déclaré le 30/01/2020 "urgence de santé publique à caractère international" et le 11/03/2020 la pandémie mondiale de COVID-19 déclenchée par le coronavirus SARS-CoV-2.

Le gouvernement du Chili a déclaré l'état d'urgence constitutionnelle (état de catastrophe) le 19/03/2020 en raison de la crise de santé publique provoquée par la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble du territoire national, pendant 90 jours.

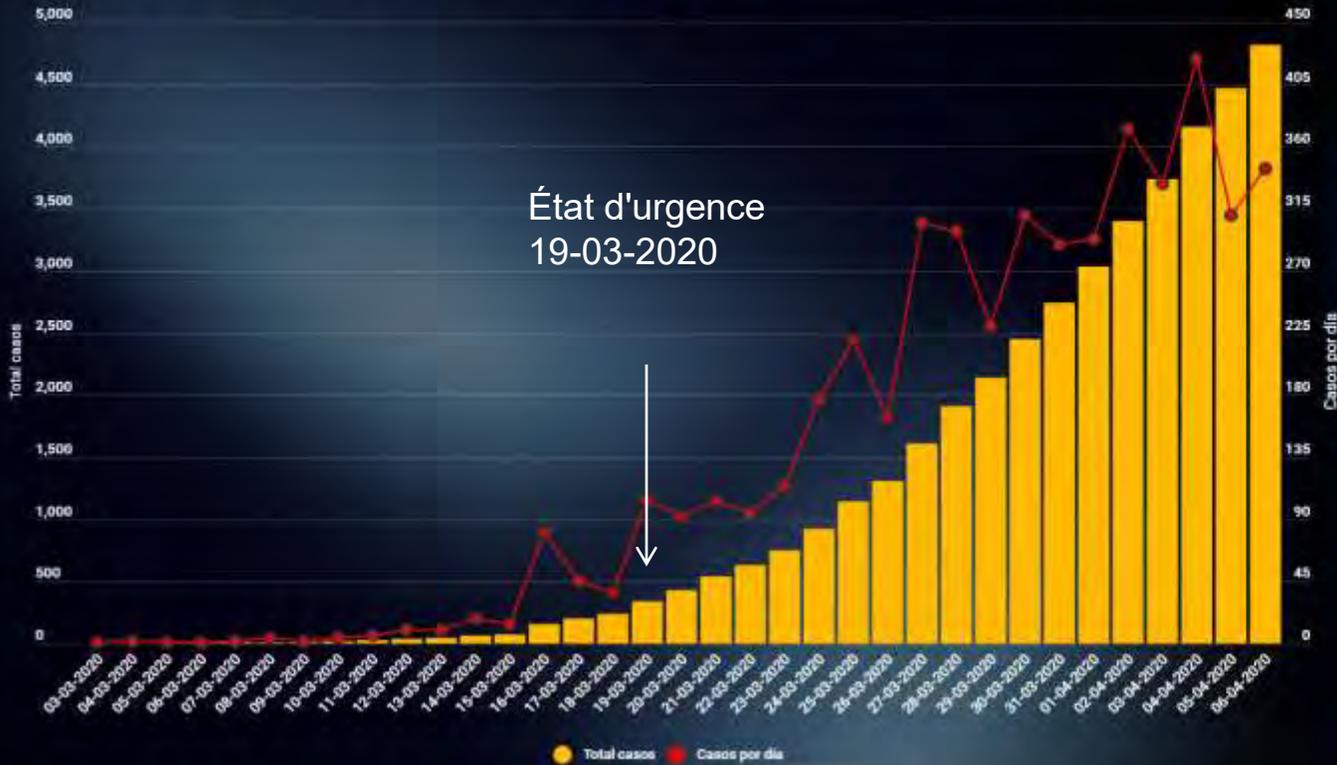
- Elle concerne toutes les personnes et toutes les routes et moyens de transport.
- Les réunions et la mobilité sont limitées
- Les frontières avec les pays voisins ne sont autorisées que pour le transport de marchandises.
- La collaboration est la tâche des citoyens.
- Les responsabilités en matière de santé sont concentrées au sein du ministère de la santé
- Quarante à des zones spécifiques



PLAN DE ACCIÓN
CORONAVIRUS
COVID-19

ÉVOLUTION COVID AU CHILI

EVOLUCIÓN DEL COVID-19 EN CHILE



DF DIARIO FINANCIERO

4.815
CASOS CONFIRMADOS

344
CASOS NUEVOS

37
MUERTES EN CHILE

Fuente: Ministerio de Salud

Zone Nord

Zone centrale

Zone Sud

≤4

>100

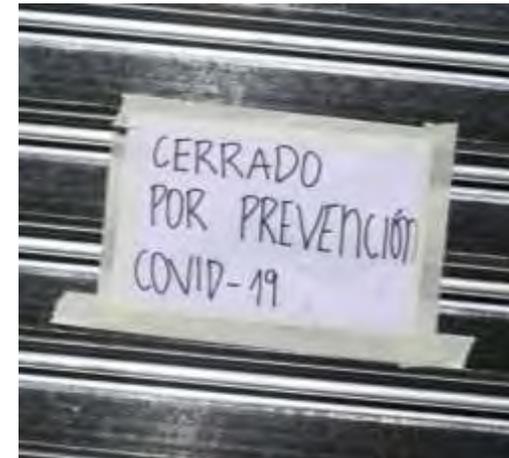
État de la catastrophe au Chili - Mesures générales

- Elle entrera en vigueur le jeudi 19-03 à 00h00, pour une durée de 90 jours et permettra, entre autres, de protéger la chaîne logistique et le transfert de fournitures médicales et de patients, de sauvegarder les frontières et de garantir la chaîne de production et de distribution pour assurer l'approvisionnement. Elle permettrait également d'établir des mesures telles que des quarantaines ou des couvre-feux.
 - Rendre les hôpitaux et tous les sites de soins de santé plus sûrs.
 - Protéger la chaîne logistique et le transfert des fournitures médicales.
 - Faciliter les soins et le transfert des patients et du personnel médical ainsi que l'évacuation des personnes.
 - Garantir le respect des mesures de quarantaine et d'isolement social.
 - Garantir la chaîne de production et de distribution pour assurer l'approvisionnement normal de la population.
 - Protéger et sauvegarder les frontières.
- Les carabiniers et les forces armées effectueront les contrôles nécessaires sur les personnes, les marchandises, les véhicules, les locaux et les établissements.
- Les niveaux régional et provincial maintiendront leur fonctionnement, pour maintenir les opérations quotidiennes essentielles, toujours dans le cadre des ordres de l'autorité nationale relatifs à la prise en charge des personnes dans les zones à risque et des femmes enceintes.



Mesures générales - dans d'autres domaines

- Fermeture de tous les types d'établissements éducatifs, commerciaux, hôteliers, de restaurants et de bars, d'établissements culturels et récréatifs, de spectacles et de manifestations publiques, etc.
- Évitez toujours les foules et gardez une distance de sécurité minimale de 1 m entre les personnes et lavez-vous très bien les mains.
- Il est interdit de conduire (y compris à pied ou par tout autre mode actif) sur les voies publiques, les chemins, les rues, etc :
 - Acquisition de denrées alimentaires, de produits pharmaceutiques et de problèmes de santé ou cas de force majeure ou besoin justifié
 - Déplacements domicile-travail
- Le ministère des transports créera les conditions nécessaires à une mobilité restreinte, afin que les citoyens aient accès à leur emploi et aux services de base, et au transport de marchandises pour garantir les provisions.



Mesures pour le transport de passagers



- Transport public ou privé de passagers par route, rail, air et mer :
 - Les vols nationaux et internationaux sont soumis à des restrictions
 - Restriction de l'expédition. Les passagers des navires de croisière doivent rester en quarantaine et ne sont pas autorisés à débarquer.
 - Le transport ferroviaire n'est pas limité (mais peut l'être si la région métropolitaine est mise en quarantaine)
 - Le transport routier n'est pas limité au fret.
- Les transports publics. L'utilisation de la carte BIP (carte prépayée pour les transports publics) rend l'interaction des passagers avec les conducteurs de bus et de métro minimale. Tous les conducteurs sont protégés par un écran.
- Taxis et transports publics : utilisation de ces moyens de transport pour la mobilité des travailleurs.
- Des douanes sanitaires ont été établies pour plusieurs communes mises en quarantaine et des restrictions de mobilité pour les personnes.
- Le transport de marchandises est autorisé pour garantir l'approvisionnement

Mesures pour l'activité administrative

- Certaines villes et communes ou certains bâtiments sont déjà bloqués pour des raisons de santé. Dans la pratique, l'accès aux villes est limité, les déplacements privés sont restreints et les contrôles et amendes sont renforcés pour empêcher les déplacements inappropriés, y compris vers les résidences secondaires.
- Activité administrative : pour garantir l'accès à l'alimentation et à la santé, les supermarchés et les petites entreprises sont autorisés à fonctionner, de même que les pharmacies et les services de santé.
 - Un minimum de personnel pour attirer l'attention du public.
 - Un minimum d'un mètre entre les clients
 - Nombre minimum de clients dans les établissements fermés

Mesures de la Direction des routes

- Fonctions prioritaires : disponibles et connectées à tout moment, via les appareils mobiles et le courrier électronique. Outre la gestion de haut niveau (et ses unités de soutien), celles liées à la sécurité, aux technologies de l'information, aux communications et à l'entretien des bâtiments
- Travail non-présentiel : pour tous les employés publics dont les fonctions le permettent (la plupart du personnel du CN et du niveau régional), télétravail et utilisation du VPN, *réseau privé virtuel*.
- Rester à la maison : les employés à risque (plus de 65 ans, femmes enceintes et problèmes de santé) dont les fonctions ne sont pas prioritaires.
- Présence au travail : le minimum nécessaire et chaque fois que les recommandations en matière de santé et les moyens de protection disponibles le permettent.



Mesures pour le personnel de terrain

- Les inspecteurs fiscaux chargés des travaux, de l'entretien et des contrats de concession des autoroutes seront disponibles en permanence, connectés par des appareils mobiles, par courrier électronique et par VPN, et effectueront les visites qu'ils jugeront nécessaires, en essayant de les limiter (et en suivant toujours les recommandations sanitaires) et signaleront immédiatement tout incident pertinent.
- Autorisation provisoire pour ceux qui doivent justifier leurs déplacements en cas de contrôle par la police.
- Mesures pour la gestion des contrats : Appels d'offres, adjudications, reprogrammation, réception des travaux et arrêts

Mesures pour les travaux et l'entretien des routes

- Priorité : maintien de la connectivité, attention particulière aux accidents et incidents, communications, contrôle des tunnels, entretien hivernal.
- Des mesures de précaution renforcées :
 - Réduire les équipes humaines.
 - Mesures préventives extrêmes et désinfection des éléments communs au début et à la fin de chaque quart de travail.
 - Évitez la surpopulation.
 - Utilisation d'équipements de protection individuelle appropriés
- Cadastre des contrats, état des opérations et suivi. Examiner périodiquement l'état des contrats, au moins une fois par semaine.

Merci de votre attention !



Ernesto Barrera Gajardo

Coordinateur stratégique de PIARC

Thème 1 : Administration des routes

ernesto.barrera@mop.gov.cl

World Road Association (PIARC)
Grande Arche – Paroi Sud – 5^e étage
92055 – La Défense Cedex – France



@PIARC_Roads



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC

www.piarc.org



Programme du séminaire.

- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licencié Andrea Peris Yegros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez
- Questions et réponses
- Conclusions : Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.

Durée environ 120 minutes.



COVID-19

Séance de discussion



orateur

Licencié Andrea Peris Yegros
Coordinateur de la communication APC /
Commission de la communication PIARC

développé par

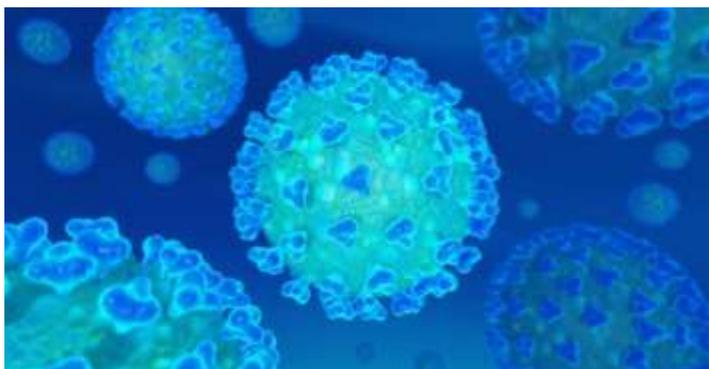
Juan Manuel Gómez Salas
M. Hugo José Florentín V., ingénieur
M. Paul Sarubbi Balansa, ingénieur
Luis Gracia Campo, Amb. Dora Amarilla,
Ingénieur Rocío Notario

Asunción (République du Paraguay)

07 avril 2020

Progression des infections à COVID-19 en République du Paraguay

Source officielle : MSPyBS - Mis à jour le lundi 06-04-2020



Ministerio de Salud 
@msaludpy

Informe #COVID19

📍 Hoy procesamos 162 muestras, 2 positivo: 1 del exterior y 1 relacionada a caso confirmado.

📍 6 pacientes internados, 1 terapia y 3 recuperados, sumando 15. Resto aislamiento domiciliario.

📍 Total confirmados: 115.

#QuedateEnCasa 

#NosCuidamosEntreTodos

CONFIRMÉ

115

DÉCÉDÉ

5

RECOUVERTE

15

Champ d'application : mesures prises par le gouvernement national paraguayen ayant un impact direct ou indirect sur les routes et le transport routier

Ministère de la santé publique et de la protection sociale depuis le 09-03-20

DECRETOS (COVID-19)

Decreto N° 3442 - Acciones preventivas

Decreto N° 3451 - Horario Excepcional de Trabajo

Decreto N° 3456 - Emergencia Nacional

Decreto N° 3465 - Control migratorio

Decreto N° 3475 - MSP coordina planes y acciones de servicios

Decreto N° 3478 - Medidas Sanitarias

Decreto N° 3490 - Aislamiento preventivo hasta el 12/04/2020

Décret n° 3512 - Nouvelles mesures limitant l'isolement préventif général



TESÁI HA TEKÓ
PORÁVE
Mitsamandéha

Ministerio de
SALUD PÚBLICA
Y BIENESTAR SOCIAL

■ TETÃ REKUÁI
■ GOBIERNO NACIONAL

Décrets n° 3478 et n° 3512 Date 20-03-20 et 03-04-20

- Des mesures sanitaires sont mises en place
- Prévoit une isolation préventive générale jusqu'au 12 avril 2020
- Elle établit les exceptions pour les personnes concernées à **l'EXÉCUTION des TRAVAUX PUBLICS**



TETÃ REMBIAPO
HA MARANDU
Motenondeha

Ministerio
OBRAS PÚBLICAS
Y COMUNICACIONES

■ TETÃ REKUÁI
■ GOBIERNO NACIONAL

Résolution MOPC n° 469/20 Date 26-03-20

Il **établit la mise en œuvre de mesures sanitaires dans les travaux publics par le biais d'un manuel d'instructions pour le personnel des routes MSPyBS Paraguay - COVID-19V.26032020**, rendu officiel par le MOPC pour tous les travaux publics.



Champ d'application : mesures prises par le gouvernement national paraguayen ayant un impact direct ou indirect sur les routes et le transport routier



TETĀ REMBIAPO
HA MARANDU
Motenondcha

Ministerio
OBRAS PÚBLICAS
Y COMUNICACIONES

TETĀ REKUÁI
GOBIERNO NACIONAL

Le ministère des travaux publics est l'agence chargée de développer, de proposer et d'exécuter les politiques et les dispositions du pouvoir exécutif relatives aux infrastructures et aux services de base, pour l'intégration et le développement économique du pays.

- 🏗️ 258 obras en ejecución
- 👷 Más de 75.000 trabajadores
- 📌 Implementación de un estricto Protocolo Sanitario...



TETĀ REKUÁI
GOBIERNO NACIONAL

INSTRUCTIVO PARA PERSONAL EN OBRAS EN RUTAS

Ministerio de Salud Pública y Bienestar Social
COVID-19

Marzo, 2020
Paraguay



Champ d'application : mesures prises par le gouvernement national paraguayen ayant un impact direct ou indirect sur les routes et le transport routier



Le ministère des travaux publics a pris des mesures en tant qu'administrateur principal des travaux routiers publics, afin de collaborer et de faciliter les actions avec les autorités sanitaires et les entités gouvernementales pour assurer le respect des mesures sanitaires.

Opération avec des équipements MOPC pour la désinfection des rues en coopération avec les municipalités



Construction de deux hôpitaux de secours (200 lits)

L'infrastructure fonctionne en coopération avec le MSPyBS
- LOT 1 INERAM
- LOT 2 Hôpital national d'Itaugua

Date de début : 25-03-2020
Date de livraison : 23-04-2020



Champ d'application : mesures prises par le gouvernement national paraguayen ayant un impact direct ou indirect sur les routes et le transport routier



Mise en œuvre de protocoles et de mesures sanitaires dans tous les postes de péage et de contrôle des poids du réseau routier national



Réunions et coordination des actions avec les syndicats et les entreprises de construction. Les campagnes de diffusion ont été intensifiées



Definen acciones sanitarias a implementar en las zonas de obras



L'engagement à la continuité des travaux publics est garanti avec le contrôle strict et systématique du respect des mesures sanitaires pour faire face à la propagation de COVID-19. Les campagnes de diffusion sont intensifiées dans les guildes.

CUIDEMONOS JUNTOS

¡Juntos, la medida preventiva para evitar la propagación del COVID-19!

- LAVATE LAS MANOS** con agua y jabón por 20-30 seg.
- EVITÁ** tocarte la cara con las manos sin lavar.
- EVITÁ SALIR DE TU CASA.** Excepto para cosas esenciales como supermercado y farmacia.
- DESINFECTAR** los objetos que tocamos con frecuencia como celular, picaportes, llaves, teclados.
- TAPARSE LA BOCA** con el pliegue del codo al tose o estornudar.
- EVITÁ COMPARTIR** artículos personales, tales como: cubiertos, platos, vasos o bombillas.
- MANTENÉ** los ambientes ventilados.

Si presentas algún síntoma es obligatorio asistir al centro de salud de tu zona, no automedique y mantente informado.

SI PRESENTAS SÍNTOMAS, COMO TOS SECA, FIEBRE Y DIFICULTAD RESPIRATORIA, QUÉDATE EN CASA Y COMUNICATE AL 154



Sujet 1 : Assurer la santé des travailleurs et la sécurité des employés (cas : routes de travaux publics)

Dans les routes de travaux publics



Hygiène personnelle avec lavage constant des mains au savon et à l'eau potable, désinfection du corps avant et après les jours de travail, désinfection des unités de transport personnel sur place.

Augmentation de la fréquence de nettoyage et de désinfection des camps

Réunions entre personnes respectant une distance minimale de 1,50 m, coordination entre techniciens pour le contrôle efficace du respect des mesures sanitaires sur le terrain et dans la transformation des aliments pour le personnel.



Contrôle et enregistrement quotidien de la température corporelle des travailleurs, Contrôle de la pression sanguine avec du personnel médical fixe en usine.

Sujet 1 : Assurer la santé des travailleurs et la sécurité des employés (cas : génie civil)

Dans les travaux publics civils



Hygiène personnelle avec lavage constant des mains au savon et à l'eau potable, fourniture de gel d'alcool. Intensification des fréquences de nettoyage et de désinfection des camps



Fourniture d'équipements de protection : masques, embouts buccaux.



Campagnes d'éducation sur les bonnes pratiques de lavage des mains et l'utilisation correcte des masques de protection pour chaque type, y compris des recommandations pour l'élimination finale.

Signalisation sanitaire des pratiques d'hygiène et expansion des secteurs de services sanitaires pour le lavage des mains, fourniture de savon, de gel d'alcool et de serviettes en papier, désinfection corporelle par pulvérisation.



Question 2 : Maintien de l'activité et continuité du service

Transports publics de passagers

Le vice-ministère des transports établit les mesures d'hygiène et de désinfection pour chaque voyage. Les usagers et les conducteurs **doivent respecter les** normes d'hygiène recommandées par le ministère de la santé publique et éviter les encombrements, en limitant les voyages aux seuls passagers assis, avec des **sanctions en cas de non-respect par les** entreprises qui fournissent le service. La patrouille routière et les forces militaires mettent leurs unités de transport à la disposition du service gratuit



Restriction de la circulation des véhicules et contrôle routier

Limitations et contrôles stricts de la circulation sur les routes nationales et les zones urbaines, en établissant des contrôles de circulation



Barrières de contrôle sanitaire et de désinfection

Des barrières sanitaires de désinfection par pulvérisation sont mises en place dans certaines municipalités dans le cadre de la prévention.

Fermeture des frontières établie par le gouvernement, seule l'entrée des produits de consommation est autorisée pour garantir l'approvisionnement.

Des mesures d'isolement (quarantaine) sont établies pour les citoyens **paraguayens revenant de l'étranger** aux postes frontières autorisés.



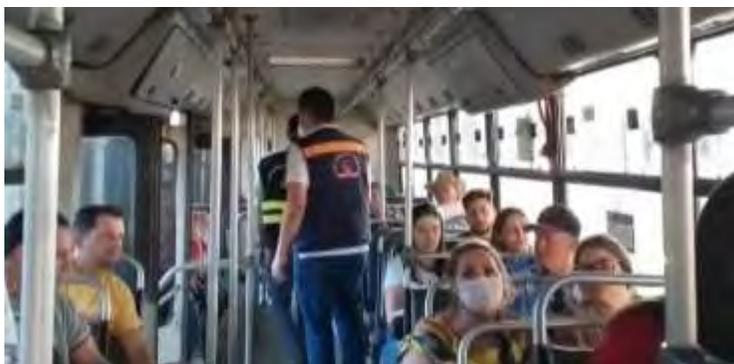
Sujet 3 : Impact sur les transports

Transport public de passagers et de marchandises

Mesures prises par le ministère adjoint des transports, pour le transport de passagers à longue, courte et moyenne distance

Le DINATRAN établit également des mesures pour le transport de charges.

Le service de transport public longue distance est **suspendu pour** Pâques (du 6-4-20 au 12-4-20) afin d'éviter l'exode des passagers vers l'intérieur.



Mobilité des Remises, Uber, MUV et Taxis

Ces formes de mobilité peuvent normalement circuler sous les exceptions du décret n° 3478/20 et de son amendement avec le décret n° 3512/20, avec le respect obligatoire du protocole sanitaire.



Utilisation de la billetterie électronique et campagnes pour

La billetterie électronique a été mise en place par le vice-ministre des transports, ce qui **garantit** que l'interaction entre les passagers et les conducteurs est réduite au minimum.

De nouvelles campagnes sont mises en place pour sensibiliser à l'utilisation de cette technologie afin d'éviter tout contact avec le conducteur de chaque unité de transport.



Sujet 4 : Impact sur l'économie et l'approvisionnement en matériaux

Garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires et en produits

Les exceptions prévues par le décret n° 3478/20 tel que modifié par le décret n° 3512/20 **garantissent la circulation des** fournisseurs de biens de consommation et de denrées alimentaires.

Il permet également aux supermarchés, aux garde-manger, aux pharmacies et à la chaîne logistique de fonctionner dans des conditions sanitaires.

Le ministère de l'industrie et du commerce, Capace, Capasu, ARPY et Bancard annoncent des actions visant à promouvoir les achats en ligne et les plans de paiement à tempérament sans intérêt.

La TVA est réduite de 10 à 5 % sur tous les biens de nécessité médicale

Sécuriser l'approvisionnement en carburant, en pétrole

Les exceptions au décret n° 3478/20 tel que modifié par le décret n° 3512/20 **garantissent le fonctionnement des** stations de distribution de carburant et des distributeurs de bouteilles de gaz.

Elle permet également aux chaînes logistiques (ports, navires fluviaux, compagnies maritimes, transport terrestre de marchandises) de fournir des services douaniers pour le chargement et le déchargement des marchandises.

Garantir la fourniture d'énergie électrique et de services publics

L'Administration nationale de l'électricité **garantit le service sans coupure pendant l'urgence et prolonge de 15 jours l'échéance des factures émises**, sans surcharge et avec fractionnement sans intérêt

Il n'y aura pas de **relevé de compteur**, pas d'émission de factures.

L'entité binationale de Yacyreta, en accord avec **l'ESSAP**, construit trois puits pour fournir de l'eau dans la zone métropolitaine d'Asunción.

Sujet 5 : Relations et collaboration avec les clients, les utilisateurs et les autres parties prenantes (Parties prenantes)

Relation avec les usagers de la route

Le décret n° 3478/20, tel que modifié par le décret n° 3512/20, établit des **restrictions à la circulation** et stipule que tous les résidents doivent rester à leur résidence habituelle ou à la résidence où ils séjournent et ne peuvent effectuer que des voyages minimaux et essentiels pour se procurer de la nourriture, des médicaments et des produits de nettoyage.

Le MSPyBS met en place des **tests express de COVID -19** chez les conducteurs de l'avenue Costanera de la ville d'Asunción, pour rechercher les cas confirmés



Coopération avec les pompiers volontaires

Le MOPC coopère avec le service des pompiers volontaires pour effectuer des tâches de **désinfection et de nettoyage des rues** dans les secteurs à forte concentration de population, comme le marché de la ville de San Lorenzo, avec des camions-citernes d'une capacité de 20 000 litres équipés de pompes à propulsion.



Habilitation de la ligne du centre d'appel pour les cas suspects (154)

Le ministère de la santé publique et de la protection sociale a mis en place une **ligne de centre d'appel** pour enregistrer les cas suspects de COVID-19, et ces personnes se voient attribuer un lien vers leur téléphone afin qu'elles puissent s'enregistrer via WEB APP.

Pour **ceux qui ne peuvent pas être mobilisés**, les tests sont effectués à domicile et **pour ceux qui peuvent être mobilisés**, ils sont appelés dans les laboratoires agréés.



Sujet 6 : Aspects liés à la sécurité

Ministère de l'intérieur Police nationale et urbaine

La police nationale **appliquera des sanctions** sévères à ceux qui ne respectent pas l'isolement total et des peines sévères pour avoir donné de fausses informations via les réseaux sociaux.

La police nationale a mis à disposition des patrouilleurs pour le **transfert de personnes** pendant les heures restreintes.

Le ministère de l'intérieur prévoit un **contrôle strict de la circulation des personnes et des véhicules pendant la semaine de Pâques et il est interdit d'entrer ou de sortir d'Asunción ou inversement.**



MOPC Patrouille routière

Le directeur de la patrouille routière a organisé le **baraquement de tous les inspecteurs** nationaux stationnés dans les différents quartiers généraux de zone et détachements de l'institution.

Les contrôles ont été intensifiés sur les itinéraires grâce à cette mesure à partir du 5 avril et seront en principe prolongés jusqu'au 12 avril de cette année.



Forces armées nationales Forces militaires

Les forces armées effectuent des patrouilles en **soutien à la police nationale pour** faire appliquer les mesures sanitaires. Il assure le **transport des citoyens** pendant les heures de restriction de la circulation. **Contrôle permanent à 27 postes frontières.**

Les forces armées renforcent le contrôle aux frontières et avec les Migrations à Pedro Juan Caballero et Ciudad del Este.



Conclusion : La décision du gouvernement de poursuivre l'exécution des travaux publics, car ceux-ci constituent le moteur de l'économie du pays.



Le développement et l'entretien des infrastructures routières **est un allié en temps de crise** car, en **gardant toutes les routes praticables**, il assure l'accessibilité aux centres de santé des chefs-lieux de départements dans tout le pays. Avec la décision de poursuivre l'exécution des travaux publics, en particulier les travaux routiers, un secteur de l'économie continuera à produire et à recevoir des ressources pour continuer à les distribuer au reste de l'économie, étant donné que ce secteur emploie directement environ 75 000 Paraguayens.



**MERCI POUR
VOTRE**

ATTENTION

IAPC

ASOCIACIÓN PARAGUAYA DE CARRETERAS

COMITÉ NACIONAL PARAGUAYO

PIARC

ASOCIACIÓN MUNDIAL DE LA CARRETERA

orateur

Licencié Andrea Peris Yegros
Coordinateur de la communication APC / Commission
de la communication PIARC

développé par

Juan Manuel Gómez Salas
M. Hugo José Florentín V., ingénieur
MSc Eng. Paul Sarubbi Balansa
Luis Gracia Campo, Amb. Dora Amarilla,
Ingénieur Rocío Notario

Programme du séminaire.

- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licenciée Andrea Peris Yebros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez
- Questions et réponses
- Conclusions : Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.

Durée environ 120 minutes.



COVID19 et les routes en Argentine

Daniel Gerardo Russomanno



Webinaire de PIARC

07 avril 2020

Situation de la COVID19 et des routes en Argentine

Daniel Gerardo RUSSOMANNO,
Secrétaire hispanophone du Comité technique 2.4
"Réseau routier et exploitation des STI" (2020-2023)



- Secrétaire hispanophone du CT 2 de PIARC.4 sur "l'exploitation des réseaux routiers et les STI - systèmes de transport intelligents" pour le cycle stratégique 2020-2023, étant un membre actif depuis 2012 ; membre du conseil d'administration de l'**Association routière argentine** ; président de l'Association civile argentine des STI ; membre titulaire du comité consultatif de l'Agence nationale de sécurité routière ; membre titulaire du comité des transports du Conseil professionnel des ingénieurs en mécanique et en électricité COPIME ; Membre titulaire du conseil du département de l'énergie de l'école d'ingénieurs de l'université de Buenos Aires, professeur universitaire d'ingénierie de l'éclairage FIUBA et ITS de troisième cycle, UTN,UNR ; membre de l'ENAC, Association nationale des entreprises pour le développement productif, professeur d'ingénierie électrique, FIUBA ; maître en administration des affaires, UADE ; technicien spécialisé en gestion de projets, Univ. Politécnica de Madrid ; troisième cycle en gestion et contrôle des politiques publiques, FLACSO et troisième cycle en politiques de transport, UNSAM (f/t).
- Vaste expérience professionnelle acquise au sein de grandes entreprises privées nationales et multinationales en Argentine, en Allemagne et en Espagne, à différents niveaux hiérarchiques et dans la gestion de projets routiers industriels et technologiques et de travaux et services publics dans toutes ses phases : modèle commercial, conception, planification, coûts, qualité, analyse des risques, coûts/bénéfices et scénarios, marketing, programmation, exécution, mise en service, exploitation, maintenance et démantèlement, gestion et finances. Il a également travaillé dans l'administration publique en tant que coordinateur de projet STI au sein de l'organisme de contrôle des concessions routières et chef de division à la direction nationale des routes. Conférencier national et international sur les STI, la mobilité, la sécurité routière et le génie électrique.
- Actuellement, directeur de K- Pax Consulting S.A., il dirige une équipe multidisciplinaire de professionnels pour les projets d'ingénierie, les STI, l'énergie, la gestion intégrée de projets, l'administration et la gestion des entreprises, le contrôle et la spécification des systèmes, les produits et services techniques, les politiques publiques et les politiques de transport.

Agenda

Objectifs

- Garantir autant que possible la santé et la sécurité des employés et des utilisateurs,
- Maintenir l'activité et la continuité du service.
- Gérer l'impact sur les transports
- Gérer l'impact sur l'économie, sur les chaînes d'approvisionnement (gestion et contrôle) et la réactivation de l'économie après le COVID19
- Gérer les relations et la collaboration avec les parties prenantes. Contrôler les frontières.
- Améliorer la sécurité routière
- Contrôler le degré de conformité du secteur routier et des usagers
- Renforcer le soutien technologique (ITS, applications informatiques) pour la gestion des routes pendant et après la crise

- ✓ Situation actuelle
- ✓ Mesures générales
- ✓ Transport et mesures routières
- ✓ Résultats
- ✓ Images
- ✓ Conclusions telles qu'elles ont été mises **en œuvre**
- ✓ Réflexions générales et sur les IST

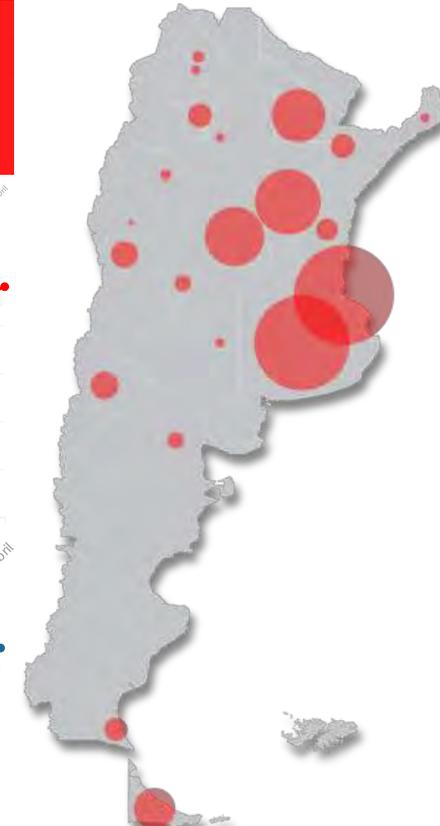
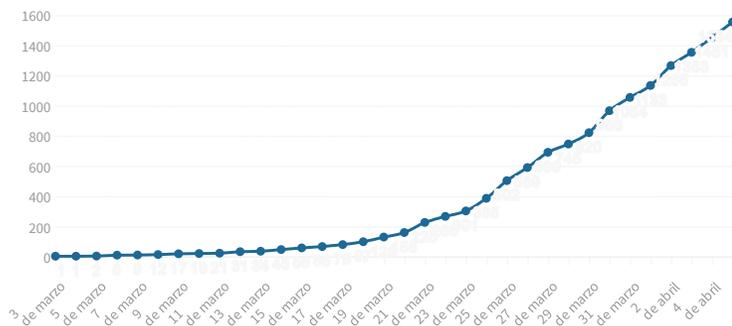
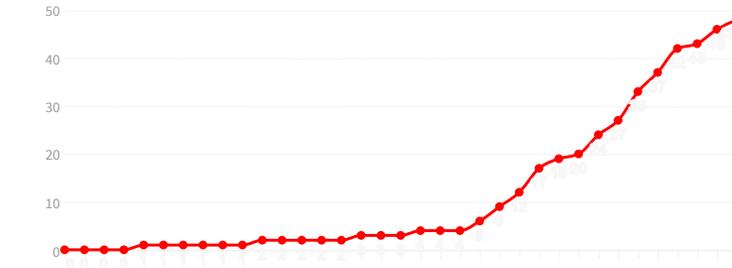
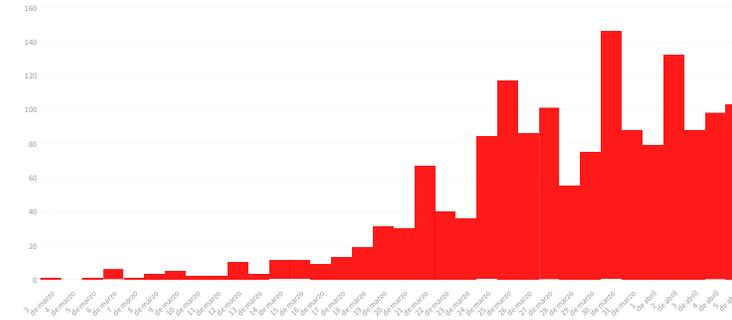
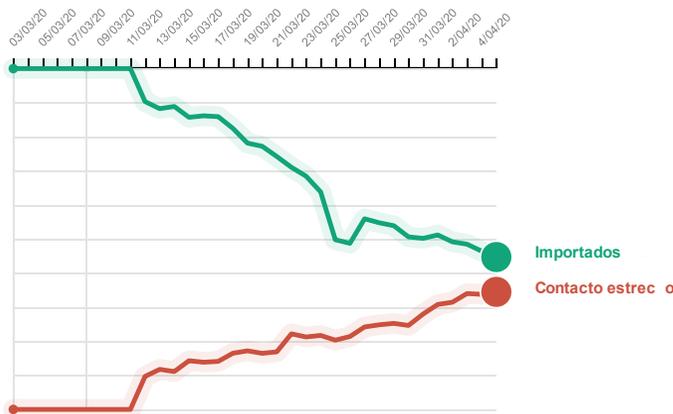
Statut 05-06/04/2020

Confirmé	Importé	Contactos étroits des cas confirmés	Circulation communautai re	Recherche épidémiologi que	Décédé
1.554	695	536	148	175	46

- Répartition par âge : L'âge moyen est de 45 ans. Tranche d'âge : (20-59 ans).
- Répartition par sexe : femmes (43%) et hommes (57%).
- Evolution : 325 patients guéris
- Aujourd'hui : 103 nouveaux cas.
- Cas rejetés : >7 135 (selon des critères cliniques/épidémiologiques)

Le début :

- ✓ 1er jour : 3 mars 2020 : 1er cas en Argentine. Comité de crise.
- ✓ Jour 2 : Supervision des entrées des passagers et recommandation d'isolement aux voyageurs.
- ✓ 4e jour : Recommandation sur la distanciation sociale



Mesures du gouvernement national jusqu'au 29/03/2020

- ✓ 11/3 Restriction de l'entrée des étrangers provenant des zones touchées et réajustement du calendrier universitaire.
- ✓ 12/3 Expansion de l'urgence sanitaire
- ✓ 13/3 Mesures de prévention, licences pour les travailleurs de l'administration publique et **mesures de prévention pour les transports publics nationaux**
- ✓ 14/3 Protocole pour le secteur hôtelier
- ✓ 15/3 **Licence préventive pour la communauté éducative et suspension des cours en face à face**
- ✓ 16/3 Suspension des élections syndicales, Interdiction d'entrée des étrangers non résidents ; Déclaration des jours de congé pour poursuites judiciaires ; Réglementation du prix du gel d'alcool ; Octroi de licences et travail à distance dans les secteurs public et privé ; **Télétravail et ART**
- ✓ 17/3 Suspension des prestations pour les personnes handicapées ; **Garantie de fourniture - urgence sanitaire** ; Inspection générale de la justice : suspension des délais ; Protocole à l'attention du public et des commissions médicales
- ✓ 18/3 COPREC : suspension des auditions et des délais
- ✓ 19/3 Mesures préventives du ministère de la santé ; Suspension des délais administratifs (INAES) ; Suspension des délais - procédures administratives ; **Total de la quarantaine obligatoire et des poursuites pénales des contrevenants** ; Cotisations de l'employeur et taxes sur les débits et les crédits ; Prix maximum pour 30 jours ; Suspension des audiences de médiation civile et commerciale
- ✓ 20/3 **Tâches pendant la quarantaine**
- ✓ 22/3 **Exceptions pour l'assistance aux personnes âgées**
- ✓ 23/3 Revenus d'urgence familiale
- ✓ 24/3 Suspension des services et fermeture des comptes bancaires
- ✓ 25/3 **L'utilisation de l'application COVID-19 est obligatoire pour toutes les personnes entrant dans le pays**
- ✓ 26/3 Extension du champ d'application de l'interdiction d'entrée sur le territoire ; Paiement extraordinaire au personnel de santé
- ✓ 29/3 Hypothèques : gel des prix et suspension des saisies ; Locations : gel des prix, suspension des expulsions, contrats étendus au 30/9

Mesures dans le secteur routier

- ✓ Libre circulation : 20 mars : suspension de la perception des tarifs de péage pour tous les contrats de concession des corridors routiers et de l'accès à la ville de Buenos Aires jusqu'au 31 mars 2020. et le 1er avril est prolongé jusqu'au 13 avril.
- ✓ Télétravail : les administrations routières publiques et privées pratiquent le télétravail.
- ✓ Tâches sur appel : entretien correctif des routes ; soins aux usagers, pompiers, assistance médicale et surveillance ;
- ✓ Services essentiels : circulation des camions et ouverture et hygiène des toilettes dans les gares de péage et les stations de ravitaillement en carburant pour les conducteurs.
- ✓ Concessionnaires routiers : établissement d'un protocole pour les employés et les membres de leur famille. Fourniture de gel d'alcool, de mentonnières et de gants, de thermomètres pour prendre la température du personnel qui entre quotidiennement.
- ✓ Travaux : il existe un plan pour l'après quarantaine obligatoire.

La sécurité routière :

- ✓ Gardes dans les services et systèmes d'aide aux victimes ;
- ✓ Livraison de cahiers au personnel ;
- ✓ Le report de l'expiration des permis de conduire, des certificats médicaux et de l'INTI a prolongé l'expiration des certifications des appareils de mesure de la vitesse tels que les cinémomètres.
- ✓ Toutes les restrictions temporaires sur la circulation des marchandises ont été levées.
- ✓ Nous avons participé très activement aux contrôles (ANSV, CNRT) pour prévenir les violations de quarantaine sur les routes et les accès à la ville de Buenos Aires.
- ✓ Des voies spéciales ont été établies aux postes de péage pour le transit des marchandises, d'autres pour le personnel de santé, les forces de sécurité et d'autres personnes engagées dans des tâches prioritaires.
- ✓ Un cours de sécurité routière destiné aux agents de contrôle et comportant une évaluation des connaissances a été publié sur les réseaux, mais le cours destiné aux transporteurs a été suspendu.
- ✓ La réduction du trafic a entraîné une diminution évidente du nombre de lits occupés par des accidents de la route.
- ✓ Il est difficile de connaître le nombre de violations et il y a eu de nombreux carjackings pour violation de la quarantaine...

Transports et autres mesures publiques

- ✓ Certificat unique de circulation nationale
- ✓ Les fédérations de transporteurs préparent des comités de crise et des protocoles d'action avec suivi (par exemple FADEEAC, FETRA, etc.), .
- ✓ Accord-cadre entre le ministère des transports et la Croix-Rouge argentine
- ✓ M. de Ambiente y Des. Sustainable crée un protocole sur les déchets dangereux ou pathogènes
- ✓ Suspension des trains, des autobus longue distance, des vols intérieurs, des ports (uniquement pour l'Argentine et les résidents). Les autres juridictions sont invitées à prendre les mêmes mesures.
- ✓ Transport international de cargaisons actives avec protocole d'hygiène pour les chauffeurs.
- ✓ Augmentation de l'offre de lits (hôpitaux privés, stades de sport, clubs, etc.)
- ✓ Acquisition de matériel et de fournitures médicales (protection individuelle, laboratoire (>50 000 réactifs), soins intensifs, ambulances)
- ✓ Vaccination contre le pneumocoque et la grippe (13,6 millions de doses, soit 1,5 million de plus qu'en 2019)
- ✓ Report des rendez-vous médicaux et chirurgicaux
- ✓ Recrutement des travailleurs de la santé
- ✓ Incitation économique pour le personnel de santé
- ✓ Aide économique, crédits et report d'impôt pour les contribuables uniques, les PME, les personnes vulnérables et les retraités ; programme de prix maximum.
- ✓ Programme conjoint entre les ministères de l'innovation, de la science et de la technologie et de la production pour la fabrication nationale des produits nécessaires (jugulaires, respirateurs, détecteurs rapides COVID19 et possibilité de participation directe des PME, à la fourniture de services, etc.)
- ✓ Reprise des travaux publics (pp. : logements, hôpitaux et routes)

Mesures dans l'aire métropolitaine de la ville de Buenos Aires

Plein fonctionnement des transports publics

- Coordination interjuridictionnelle et interministérielle pour unifier la vision et la manière de communiquer avec les opérateurs
- Protocole de soins pour les travailleurs et pour la fourniture de biens.
- Procédures d'hygiène pour les unités de transport et leurs conducteurs.
- Établir des distances entre les passagers et les conducteurs ; ne pas utiliser les premiers sièges et ouvrir les portes

Voyages non essentiels :

- Travail : Foire judiciaire ; Télétravail et rotation ; Suspension des activités non essentielles (46%)
- Étude : Suspension des cours en face à face (21%)
- Trafic ; Prolongation des délais ; Suspension des réunions en face à face ; Flexibilité des horaires (7%)

Les voyages essentiels :

- Santé : suspension des transferts de tâches directes et analyse des tâches indirectes (7%)
- Autres : réduction de l'accompagnement des enfants et des personnes âgées et vulnérables. Achats : uniquement des besoins de base (une seule personne du groupe familial). (19%)

Décourager les déplacements aux heures de pointe

- Recommandations pour éviter l'heure de pointe pour les groupes à risque et les plus de 60 ans. Horaire flexible pour les générateurs de véhicules à grand volume ; Amélioration de l'offre de transport public aux heures de vallée.

Promotion du transfert modal

- Promotion du transfert modal vers le vélo ou la marche ; Encouragement de l'utilisation de la voiture particulière ; Stationnement gratuit ; Libre circulation dans les zones habituellement restreintes.

Restrictions

- Dans les bus, seuls les passagers assis sont autorisés ; dans le métro, nous garantissons le transfert entre les stations principales en tête de ligne et en tête de ligne. La priorité est accordée aux stations situées à proximité des hôpitaux.

Résultats

Ville de Buenos Aires ;
Qualitatif ;

- ✓ Bonne coordination entre les gouvernements nationaux et infranationaux, sous la direction d'un comité de crise du ministère de la santé.
- ✓ Un pourcentage de citoyens n'a pas compris la gravité de la situation au début (actuellement 15%)

Quantitatif ;

- ✓ Réduction d'environ 52 % des passagers du métro par jour 13/03
- ✓ Réduction d'environ 30 % du nombre de passagers par jour dans les bus 13/03
- ✓ Augmentation de 29% des vélos
- ✓ Augmentation de 8 % de l'utilisation d'Internet
- ✓ Faible augmentation de l'utilisation des véhicules privés

Argentine



Autres mesures prises



- Suspension du service de transport de passagers par combis.
- Suspension de la perception de péages sur les autoroutes urbaines .
- Fermeture des accès aux villes avec exceptions.
- Suspension du service de skateboard et de vélo
- Suspension du service de stationnement mesurée avec un garde-grue

Quelques images : tout change



Quarantaine obligatoire



Quarantaine obligatoire



Camions militaires



Utilisation des IST



Contrôle de la police



Conception des bus



Contrôle des bus



Utilisation des IST



Arrêt de métro/ Utilisation des ST



Quarantaine et circulation des Services essentiels



Contrôle des transports
Chargements



Quarantaine et circulation des Services essentiels

Conclusions basées sur l'expérience acquise jusqu'à présent

- ✓ Création de comités de crise.
- ✓ Mise en place d'une quarantaine obligatoire pour aplatis la courbe d'infection. Appliquer les connaissances dans les opérations.
- ✓ Le télétravail et la téléconférence dans l'enseignement, les tâches professionnelles, les réunions, les événements, etc.
- ✓ La distanciation sociale dans le transport public de passagers et avec le respect des protocoles dans le transport de passagers et de charges, en ce qui concerne la désinfection et l'hygiène dans chaque voyage et quotidiennement.
- ✓ *Contrôle et test obligatoires de la température et des COVID 19 individuels dans les points stratégiques et les groupes et isolation immédiate.*
- ✓ *Analyse des indicateurs numériques : nombre de reproductions à un moment donné ou taux de transmission réel du virus à un moment donné, qui varie en fonction des mesures de contrôle de l'épidémie (protocoles de quarantaine et d'isolement, restrictions de voyage, fermetures d'écoles, éloignement physique, utilisation de masques) et de la mobilité des personnes.*
- ✓ *Acquisition massive de matériel de détection rapide*
- ✓ *Mise en **œuvre** et utilisation d'une architecture STI efficace :*
- ✓ *Connectivité et échange obligatoire de données sensibles entre les parties prenantes multidisciplinaires (Open Routes)*
- ✓ *Articulation efficace du transport, de la technologie et de la logistique au service de santé.*
- ✓ *Promouvoir la recherche et le développement en science et technologie appliqués au développement productif national*
- ✓ *Promouvoir des accords pour un travail commun entre les écoles, les universités, les gouvernements, les entreprises, les PME, les syndicats, les ONG et la société avec des objectifs communs pour le bien-être général*
- ✓ *Créer un programme efficace de travaux publics, d'aide économique et de développement technologique des PME, également pour le Développement Productif avec augmentation de l'emploi à valeur ajoutée.*

Réflexions générales et sur les IST

- ✓ Mise en place d'une architecture STI : fonctionnelle, physique, organisationnelle, avec des règles et des normes claires, fondée sur le bien-être des personnes
 - ✓ Articulation : secteurs privé (routes, télécommunications, informatique, énergie) et public, équipements de terrain, divisions (santé, incendie, sécurité, DNV, CNRT, ANSV, etc.), juridictions.
- ✓ Centres régionaux de gestion des STI (le projet existe depuis 1994)
 - Communication en temps réel entre le centre de gestion et les équipements de terrain. Télémétrie, Fibre optique.
 - Communication entre les centres de gestion (route, transport, logistique, santé, sécurité, actifs, travaux, maintenance, véhicules connectés et électriques, systèmes collaboratifs C-ITS, télémétrie, fibre optique)
 - Des protocoles de communication ouverts, publics et gratuits
 - Big Data, AI, IoT, V2V, I2V
 - Système de type "eCall" avec GPS et télémétrie
 - Données environnementales, accidents de la route, transit, poids et dimensions, type de fret, marchandises dangereuses, soupçons, logistique, expédition de PT, détection des visages, ANPR, ADR, CCTV, TC, WIM, ETC, etc.
- ✓ Stations de péage non manuel (Free Flow Trend) et de pesage dynamique (WIM Trend)
- ✓ Panneaux à messages variables VMS : sur les itinéraires, aux arrêts de bus
- ✓ Paiement électronique : par smartphone (QR, NFC, autres technologies sans contact)
- ✓ Applications ad hoc individuelles et collectives (intégration avec les systèmes de protection de la vie privée : SUBE, GPS, Waze, Google Maps, Moovit, etc ; transports publics : heures d'arrivée et de départ ; détection des symptômes ; messages : WhatsApp, WeChat, etc ; transport à vélo, Uber, taxi, remise, électrique, etc ; gestion de la santé avec tests effectués, personnes infectées, personnes guéries, suspects, personnes en bonne santé, caméras vidéo, téléconsultations ; identification individuelle, permis, itinéraires ; orientation vers les hôpitaux et autres intégrés)
- ✓ *Repenser la conception, l'exécution, l'exploitation, la sécurité et l'entretien des infrastructures routières et des transports : qu'il comment ! Nouveaux protocoles d'action, hygiène et sécurité, distances, contrôles, établissement et suivi de nouveaux indicateurs de performance clés (KPI) utiles. Risques et scénarios. Des concepts tels que la technologie et la mobilité au service du bien-être des personnes doivent être inclus dans les spécifications techniques actuelles qui sont obsolètes.*
- ✓ *Vous ne pouvez pas toujours faire la même chose et attendre des résultats différents : vous devez mettre en **œuvre** une utilisation intelligente de la technologie des STI : fonctionnelle, multidisciplinaire et intégrée. Il est essentiel d'investir dans sa recherche et développement pour le développement productif national. De meilleurs STI, de meilleurs transports, une meilleure économie.*
- ✓ *L'économie ne peut pas être au-dessus de la vie des gens : il faut gérer la crise tout en construisant l'avenir. Les êtres humains devront s'adapter au nouvel ordre, à la nouvelle culture. Etat fort et actuel.*
- ✓ *Tous les chemins ne mènent pas à Rome : planifiez toujours l'infrastructure routière avec une vision systémique : rappelez-vous que la planification précède et préside à l'action.*
- ✓ *Le monde ne sera plus le même après COVID19 : des systèmes coopératifs d'infrastructures routières et de transport doivent être créés sur la base de données, de valeurs et de véritables preuves de solidarité, d'altruisme, d'intelligence collective, de coopération, d'éthique, d'empathie, d'objectifs de bon sens, de résilience, et surtout d'égalité et d'intégration sociale, de Connaissance,*

Merci de votre attention !



Daniel Gerardo Russomanno

Secrétaire hispanophone du TC2.4 Exploitation
des réseaux routiers et STI

drussomanno@aacarreteras.org.ar

@RussoMannoDa

World Road Association (PIARC)
Grande Arche – Paroi Sud – 5^e étage
92055 – La Défense Cedex – France



@PIARC_Roads



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC

www.piarc.org



Programme du séminaire.

- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licencié Andrea Peris Yegros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez
- Questions et réponses
- Conclusions : Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.

Durée environ 120 minutes.



COMUNICACIONES
SECRETARÍA DE COMUNICACIONES Y TRANSPORTES



Les mesures prises par le Mexique pour faire face à la pandémie de COVID-19

Roberto Aguerrebere Salido

Directeur général de l'Institut mexicain des transports

Premier délégué du Mexique, PIARC.

Querétaro, Mexique

Avril 2020

Évolution de la pandémie de COVID-19 au Mexique

28 février
Détection du
premier cas de
coronavirus



24 mars
Début de la
phase 2



Au 3 avril 2020, un total de 1688 cas confirmés et 60 décès associés au COVID-19 ont été signalés au Mexique.



- 23 mars**
- Début de la journée de la guérison à distance
 - Suspension des activités scolaires



- 30 mars**
- Urgence sanitaire due à un cas de force majeure
 - Les activités non essentielles sont suspendues jusqu'au 30 avril.

Exploitation de l'auto-transport de marchandises face à l'éventualité COVID-19

- L'IMT publie des "Recommandations générales pour la continuité du service de transport automobile" :
 - Communication avec les partenaires
 - Communication avec les clients
 - Soins aux opérateurs/conducteurs
 - Travail à domicile
 - Autosoins et bien-être mental
- Le SCT* publie des "Recommandations pour les transporteurs routiers utilisant des paradores, des entrepôts et des terminaux de chargement/déchargement, à l'intention des chambres et associations de transporteurs au Mexique".
- CANACAR** annonce un programme pour organiser l'approvisionnement, faire face à l'urgence sanitaire et maintenir l'emploi. (#HéroesCOVID19)

*SCT : DGAF : Dir. Gral.de Autotransporte Federal, Subsecretaría de Transporte, Secretaría de Comunicaciones y Transportes ;

**CANACAR : Chambre nationale du transport de marchandises.

Document disponible : https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/544385/RECOMENDACIONES_AL_AUTOTRANSPORTE_IMT_COVID-19.pdf

L'exploitation des transports publics face à l'éventualité COVID-19

- L'IMT publie la "Guía rápida de respuesta a la pandemia COVID-19 en el transporte público", révisée par l'Association mexicaine des autorités de mobilité (AMAM) :
 - LA PRÉVENTION DE LA PROPAGATION DES MALADIES DANS LES TRANSPORTS PUBLICS
 - Mesures visant à prévenir la propagation des maladies infectieuses
 - Nettoyage et désinfection des installations et équipements de transport public (actif)
 - LA PRESTATION DE SERVICES PENDANT UNE PANDÉMIE
 - Identification des fonctions essentielles
 - Évolution de l'utilisation des services et de la capacité unitaire des transports publics
 - Protocoles de sécurité
 - FORCE DE TRAVAIL
 - Personnel et ressources humaines
 - COMMUNICATION DE CRISE ET DE RISQUE D'URGENCE
 - Information publique d'urgence
 - Le message, le messenger, les médias

Document disponible à l'adresse suivante : <https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/545072/guia-rapida-transporte-publico.pdf>

Exploitation des autoroutes à péage en vue de l'éventualité COVID-19

- Le SCT* publie des "Mesures de santé et de sécurité à observer en cas d'urgence sanitaire" :
 - **Main d'œuvre minimale pour la conservation, l'exploitation et l'entretien de routine des routes à péage concédées.**
 - Les travaux d'entretien ou de réhabilitation ne peuvent être effectués que lorsqu'il existe un risque imminent pour l'intégrité de l'infrastructure en concession.
 - Appliquer les mesures de santé et de sécurité édictées par le ministère de la santé, notamment au personnel des péages.
 - En raison de la diminution du trafic, il est recommandé de ne maintenir que les voies de péage nécessaires et de ne pas dépasser 200 mètres de longueur de files d'attente (rangées).

*SCT : Coordination des projets et programmes institutionnels, Direction générale du développement routier, Sous-secrétariat des infrastructures, Secrétariat des communications et des transports.

L'exploitation des routes à péage face à l'éventualité COVID-19

- Le SCT* suspend les activités de construction et de modernisation des routes fédérales, de construction et de modernisation des routes rurales et des lignes d'alimentation :
 - Seules les activités d'entretien de routine sont effectuées, afin de maintenir la route dans des conditions permettant la circulation en toute sécurité des personnes et des biens qui la traversent.
 - Les travaux ne peuvent être effectués que s'il existe un risque imminent pour l'intégrité de l'infrastructure routière.
 - Les appels d'offres et les soumissions pour les travaux publics sont suspendus, et les conditions d'exécution des appels d'offres existants sont modifiées afin de considérer les jours décrétés par l'urgence sanitaire comme des jours non ouvrables.

*SCT : Direction générale des routes, Direction générale de l'économie routière

Exploitation de la voiture particulière en cas de COVID-19

- Le SCT* publie une circulaire qui établit le "Plan d'urgence pour le transport automobile fédéral en cas d'événements importants pour la santé publique" :
 - Recommandations aux voyageurs et procédures en fonction du niveau d'alerte.
 - **Besoins en ressources humaines et matérielles par niveau de mise en œuvre**
 - Procédure de détection et de prise en charge des passagers soupçonnés d'être atteints de maladies transmissibles dans les transports terrestres
 - Procédure des titulaires de licences fédérales de transport de passagers pour la détection et la notification des passagers soupçonnés de la maladie à l'origine de l'urgence sanitaire.
 - Procédure pour les bus fédéraux de transport de passagers pour la détection et la notification des passagers suspectés de la maladie à l'origine de l'urgence sanitaire
 - Procédure de vérification des parcours de bus avec signalement des passagers symptomatiques.
 - Formation sur les processus de formation et la réponse aux urgences de santé publique

*SCT : Direction générale des transports fédéraux et Direction générale de la protection et de la médecine préventive dans les transports, Sous-secrétaire aux transports, Secrétariat des communications et des transports.

Mesures pour la continuité des services de télécommunications et de radiodiffusion face à l'éventualité COVID-19

- Le SCT* émet des dispositions visant à assurer la continuité des communications :
 - Elle autorise l'utilisation de la voie publique pour l'exécution de travaux de remplacement nécessaires, de maintenance préventive, corrective ou urgente dans les réseaux de télécommunications et de radiodiffusion.
 - Dans le cas où les autorités suspendent des activités et/ou ferment temporairement des établissements sur le territoire national, il sera nécessaire de prévoir des exceptions, tant pour les établissements que pour les travailleurs, dont les tâches sont directement liées à la fourniture de services publics de télécommunications et de radiodiffusion, tels que l'Internet et les réseaux téléphoniques.

*SCT : Ministère des communications et des transports

Succès

- Communication étroite avec l'Association mexicaine des autorités de mobilité (AMAM), qui regroupe celles des États et des principales municipalités, ainsi qu'avec les organisations d'industriels et de transport de marchandises et de passagers, au niveau fédéral (gouvernement national).

Défis

- La structure fédérale limite l'homogénéité des mesures dans les États et les municipalités.
- Les soins personnels des conducteurs de camions et d'autobus, en particulier ceux qui sont plus vulnérables en raison de leur âge ou de leur comorbidité.
- Certaines municipalités ont mis en place des mesures visant à restreindre le passage ou l'entrée des véhicules des non-résidents.
- Les services de transport public cherchent à minimiser l'impact financier en réduisant la capacité des passagers, en diminuant la flotte de véhicules en exploitation, ce qui augmente la densité d'occupation recommandée des véhicules.

Je vous remercie de votre attention.



Roberto Aguerrebere Salido
Directeur général de l'IMT

Premier délégué du Mexique, PIARC
roberto.aguerrebere@imt.mx



@PIARC_Roads



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC



COMUNICACIONES

SECRETARÍA DE COMUNICACIONES Y TRANSPORTES



World Road Association (PIARC)
Grande Arche – Paroi Sud – 5^e étage
92055 – La Défense Cedex – France

www.piarc.org



Programme du séminaire.

- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licencié Andrea Peris Yegros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez
- Questions et réponses
- Conclusions : Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.

Durée environ 120 minutes.



COVID-19 et les routes

Résumé de la situation en Chine, aux États-Unis, aux Émirats arabes unis, en Italie et au Japon

Miguel Caso Flórez

Directeur technique de PIARC

#PIARCCOVID19

Avril 2020

Séminaires en anglais PIARC "COVID-19 et routes".

- Séminaire 25 mars : Espagne, Italie et Japon.
- Séminaire du 1er avril : Chine, États-Unis et Émirats arabes unis

Cette présentation est basée sur les deux séminaires (à l'exception de l'Espagne, dont la situation actualisée vient d'être présentée dans le séminaire actuel).

Les vidéos (en anglais) et les présentations (en espagnol avec traduction automatique) sont disponibles gratuitement à l'adresse suivante

<https://www.piarc.org/es/actualidad-agenda-PIARC/Coronavirus-PIARC-y-COVID-19>

COVID-19 et les routes en Italie (25 mars) 1/2

Situation :

La crise est gérée par la protection civile (sous l'autorité du Premier ministre). Les routes (l'entreprise publique ANAS et les concessionnaires privés) sont consultées au sein du Conseil national pour la gestion des crises.

Restrictions sur le transport routier, bien qu'il doive garantir l'approvisionnement sanitaire et alimentaire.

De nouvelles règles pour la protection du personnel routier. Simplification des procédures de passation de marchés de services pour soutenir le travail à domicile.

Des défis accrus en matière de cybersécurité.

COVID-19 et les routes en Italie (25 mars) 2/2

Bonne pratique :

10 mars : Initiative de solidarité numérique. Entreprises offrant des services gratuits de soutien au télétravail et d'assistance aux personnes confinées.

19 mars : Procédure rapide pour les achats de l'administration publique.

20 mars : Initiative innovante pour l'Italie. Les innovations technologiques pour contenir le virus.

23 mars : Invitation "Utilisation des technologies pour combattre COVID-19" en collaboration avec l'OMS. Identification de solutions numériques pour la télémédecine et la surveillance "active" des épidémies du risque de contagion

COVID-19 et les routes au Japon (25 mars)

Le Japon ne classe pas la situation comme étant une situation de crise (1102 personnes infectées et 41 décès).

Diminution du trafic routier de 10 %.

Régime de contrôle pour les opérateurs routiers

Phase	Situation de la pandémie	Mesures préventives	Nombreuses réunions
I	La pandémie ne se développe qu'en dehors du Japon	Un contrôle accru des infections au bureau. Augmentation des contrôles médicaux. Annulation des voyages dans les pays infectés.	Pas d'impact
II	La pandémie se développe au Japon	Recommandation de travail à domicile. Minimisation des déplacements intérieurs. Priorisation des travaux.	Demande d'annulation ou de retard
III	Travailleurs et membres de la famille infectés	Le travail en équipe pour minimiser les infections	Obligation d'annuler ou de retarder
IV	La fin de la pandémie	Contrôle régulier des infections. Contrôles médicaux réguliers.	Pas d'impact

COVID-19 et les autoroutes américaines (1er avril) 1/2

Situation :

L'état d'urgence offre aux autorités une certaine souplesse de fonctionnement.

Le Congrès a approuvé un soutien financier sans précédent.

Le ministère de la sécurité intérieure déclare que les travailleurs des infrastructures sont essentiels.

Les transports publics ont été réduits de 90 %, mais les coûts de nettoyage ont augmenté.

COVID-19 et les autoroutes américaines (1er avril) 2/2

5 grands impacts pour les ministères des transports des États :

- Intervention d'urgence : les États conduisent 90 % des routes, effectuent des contrôles et informent les usagers.
- Construction et entretien : la plupart des États les ont arrêtés, mais certains les ont rouverts.
- Mobilité des marchandises : les limites de poids pour les livraisons d'urgence ont été augmentées.
- Fonctionnement de l'administration : fermeture des bureaux et télétravail, poursuite des travaux de maintenance, péage électronique uniquement
- Les taxes sur les carburants ont été réduites.

COVID-19 et les routes aux EAU (1er avril) 1/2

Situation générale :

Il y a moins de personnes infectées que dans d'autres régions du monde, mais l'endiguement a été décrété et la population s'y conforme.

Les aéroports et les compagnies aériennes sont pratiquement paralysés.

Fort impact du prix du pétrole sur les fonds publics.

Les banques centrales des pays du Golfe mettent en place des mesures d'incitation.

COVID-19 et les routes aux Émirats arabes unis (1er avril) 2/2

Situation générale :

Réduction de 85% du trafic routier et interdiction de conduire entre 20h et 6h.

Limitation du nombre de passagers pour garantir les distances entre eux.

Les travailleurs au service du public sont munis de masques, de gants et de désinfectants.

Installations pour le chargement et le déchargement des marchandises, et parking gratuit pour tous les véhicules.

Retards dans les travaux dus à la matière première en provenance de Chine.

COVID-19 et les routes en Chine (1er avril) 1/2

Principales mesures prises par le ministère des transports :

Publication de guides de protection : désinfection dans les transports publics, protection des passagers dans les véhicules et les terminaux, contrôle de la propagation en fonction de l'infection dans chaque région.

Soutien aux marchandises d'urgence : exemptions d'inspection, de stationnement et de péage, obtention de laissez-passer prioritaires

Soutien aux travailleurs mobiles : assurer un seul voyage de porte à porte

Péages gratuits (à partir du 23 janvier) pour les véhicules légers, le transport de matériel d'urgence, le retour des travailleurs en déplacement (7 février) et tous les véhicules (17 février).

COVID-19 et les routes en Chine (1er avril) 2/2

Utilisation de la technologie :

Passes numériques personnelles avec contrôle des mouvements.

Utilisation de Big Data et des canaux de communication des cartes de voyage

Mesure de la fièvre sans contact dans les terminaux de transport et les zones de service.

Les codes de chaque bus qui sont scannés avec les cartes de voyage

Mesure automatique de la fièvre à l'entrée du bus.

PIARC "COVID-19 et les routes"

Toutes les informations de PIARC sur COVID-19 et les routes sont disponibles sur une page :

<https://www.piarc.org/es/actualidad-agenda-PIARC/Coronavirus-PIARC-y-COVID-19>

Vous trouverez :

- Séminaire 25 mars
- Séminaire 1er avril
- Séminaire du 7 avril (en espagnol)
- Prochains séminaires le 8 avril (en anglais) et le 22 avril (à confirmer, en espagnol)

Merci de votre attention !



Miguel Caso Flórez

Directeur technique de PIARC

miguel.caso-florez@piarc.org

@miguelcasof

World Road Association (PIARC)
Grande Arche – Paroi Sud – 5^e étage
92055 – La Défense Cedex – France



@PIARC_Roads



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC

www.piarc.org



Programme du séminaire.

- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licencié Andrea Peris Yegros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez
- Questions et réponses
- Conclusions : Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.

Durée environ 120 minutes.

Séminaire PIARC "COVID-19 et les routes. Discussion avec les participants

- Réponses aux questions reçues dans le chat.
- Questions animées par les intervenants et Veronica Arias (conseillère technique de PIARC)
- Votre caméra et votre microphone doivent rester éteints.
- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licencié Andrea Peris Yegros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez

Programme du séminaire.

- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licencié Andrea Peris Yegros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez
- Questions et réponses
- **Conclusions : Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.**

Durée environ 120 minutes.

Quelques conclusions provisoires

José Manuel Blanco Segarra
Secrétaire hispanophone du CT 1.1 de PIARC
Direction générale des routes (MITMA) (Espagne)



- La pandémie mondiale de COVID-19 est perturbatrice. Elle laissera une marque profonde.
- Une future pandémie nous permettra d'être mieux préparés pour les phases de prévention, de confinement, d'atténuation et de retour à une (nouvelle) normalité et avec une batterie de mesures visant les personnes en général, les travailleurs en général, ceux du secteur routier et des transports, les organisations / agences, les entreprises, et les travaux et actions sur les infrastructures et la réactivation générale.
- Il est trop tôt pour savoir quels changements spécifiques il apportera, mais il les apportera certainement, dans tous les domaines, y compris notre façon de travailler dans les organismes/agences publics.
- **Nous devons réfléchir à la réactivation et à la manière de la réaliser**
- Il est temps d'agir immédiatement et de s'adapter avec agilité et compétence aux circonstances, mais sans perdre de vue qu'ensuite nous devons tout réévaluer, tirer des conclusions et gérer les changements nécessaires pour être encore plus résistants et efficaces au service de la société.

1 MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION NATIONALE

- Une action gouvernementale rapide et efficace. Capacité à agir de manière intensive, sans entrave mais en communiquant pour obtenir le soutien du public. Les médias, le messenger.
- Déclaration de l'état d'urgence constitutionnel / d'une catastrophe / d'une alarme, etc.
- Autorités nationales investies du pouvoir de décider et d'agir, avec un commandement sur les administrations régionales et locales gérant les opérations quotidiennes. Soutien des forces de sécurité si nécessaire. Activation de la compréhension et de la collaboration des citoyens.
- Fermeture des activités non essentielles (à déterminer) Contrôle aux frontières
- Confinement préventif de la population. Diffusion des mesures de prévention et de santé
- Assurer le transport des marchandises pour l'approvisionnement et des personnes pour la mobilité de la main-d'œuvre qui, selon les phases de gestion de la crise pandémique, est maintenue
- Restrictions drastiques et diminution de la mobilité urbaine, suburbaine et interurbaine, sauf pour le fret, et du trafic des travaux et services essentiels (à déterminer)

Dans quelles conditions allez-vous reprendre ce qui est suspendu ? Le coût économique est énorme.

1 MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION NATIONALE

❖ 1A Mesures pour les travailleurs en général :

- Protection de la santé : isolement préventif, sauf pour les activités et services essentiels
- Formation préventive : diffusion de mesures et de bonnes pratiques pour la santé physique et mentale.
- Flexibilité : encourager le travail à domicile. Flexibilité des horaires de travail. Accorder des congés
- Aides financières : aux personnes licenciées/chômeurs. Récupération du plan de pension, des subventions, etc.
- Permis de mobilité : pour les salariés exerçant des activités, travaux ou services essentiels

❖ 1B Mesures destinées aux entreprises :

- Prolongation des délais dans les calendriers fiscaux, moratoires sur les contributions et les dettes
- Incitations fiscales. Création de fonds pour aider les entreprises. Lignes de crédit
- Le cas des travailleurs indépendants
- Surveillance des prix et des comportements abusifs ou de thésaurisation

2 MESURES POUR LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR

- ❖ 2A Aux travailleurs des transports publics ou privés
 - Protection préventive des conducteurs de transport de passagers : sièges, rangées vides, cloisons... **La question des taxis et des véhicules loués avec et sans chauffeur**
 - **Le problème du paiement en espèces** : péages, personnel qui les perçoit dans les bus, gares
 - Garantir le repos, l'hébergement, la nourriture et la propreté des conducteurs de transport de marchandises et de passagers (moyenne et longue distance) en route. L'importance d'un réseau continu et opérationnel de stations/zones de service
 - Attention aux travailleurs âgés ou aux circonstances particulières
- ❖ 2B Aux travailleurs des infrastructures publiques ou privées
 - **Possibilité de suspension partielle ou totale des travaux et ouvrages sauf exceptions** (urgence, entretien). **Avons-nous des critères de priorité ?** Toujours : contrôle préventif extrême.
 - Isolement préventif obligatoire : sauf en cas d'urgence et de travaux qui ne peuvent être suspendus
 - Equipement minimum pour la surveillance et la maintenance. Points de contrôle. EPI, contrôle, mesures de protection
 - Promotion du télétravail. Flexibilité des horaires de travail. L'octroi de congés ou de congés autorisés.

❖ 2C Employés des institutions / organes / agences

- Isolement préventif obligatoire, sauf pour les postes et fonctions critiques et prioritaires
- Promotion du télétravail (à distance) par VPN. Réorganisation des fonctions et des procédures.
- Fermeture temporaire totale ou partielle des bureaux et des registres du service public
- Prolongation ou suspension, en général, des délais administratifs, avec quelques exceptions
- Personnel chargé de l'inspection des travaux, des concessions, des routes : séjour minimum sur le site

3 MAINTENIR L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES ET DU SECTEUR

- Utilisation de moyens et de protocoles télématiques pour la réalisation de procédures de gestion et de documentation internes et externes
- Paiement des factures (maintien de la trésorerie des entreprises et des fournisseurs)
- Prorogations et prolongations de la validité des permis et des autorisations
- Supprimer ou alléger temporairement les contrôles administratifs ou techniques (sur les transports et autres)

4 IMPACT SUR LE TRANSPORT DE PASSAGERS ET DE MARCHANDISES

- Prévention dans les transports collectifs de personnes : limitation de la capacité, séparation entre les personnes, évitement des foules, pas de réduction du service aux heures de pointe. Protocoles de sécurité
- Mesures spécifiques pour les taxis, les véhicules loués avec et sans chauffeur, et le transport de personnel vers les chantiers et les services. **Promotion des modes actifs et des véhicules privés ?**
- Désinfection et nettoyage des équipements de transport Recommandations aux voyageurs.
- Transport de marchandises : suppression ou suspension temporaire des obstacles, exigences, contrôles
- Réduction du transport de passagers : jusqu'à 90%, de marchandises : jusqu'à 60%.

5 RELATIONS AVEC LES CLIENTS/UTILISATEURS, LES PARTIES INTÉRESSÉES

- Maintenir des contacts étroits avec d'autres organisations et administrations, avec des collaborateurs : la "chaîne de transport", et avec la chaîne de travaux et d'entretien pour convenir des mesures possibles et en estimer l'impact. Les syndicats et les associations professionnelles. Les médias et les réseaux sociaux
- **Il n'y a pas d'uniformité quant au maintien ou non du péage**
- Ajuster l'offre à la demande dans le transport de passagers ; décourager les voyages.

6 IMPACT SUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

- Au minimum : problèmes de manque de fournitures ou de matériaux (nationaux ou importés), départs de personnel. Possibilité d'une baisse significative des performances.
- Décret éventuel de cessation partielle ou générale des travaux et des travaux non essentiels
- Les éléments suivants sont considérés comme essentiels : les travaux d'urgence ; les travaux qui ruinerait l'ouvrage s'ils étaient arrêtés ; la surveillance et la maintenance de l'infrastructure et de ses éléments.
- Suspension (préventive) des appels d'offres et des adjudications non essentielles

- ❖ Mesures pour les entreprises et notre "chaîne d'approvisionnement"
 - Prolongation de délai, indemnisation de certaines dépenses si la suspension est décrétée
 - Prise en compte de l'équilibre financier des concessions
 - Réactivation des ouvrages en toute sécurité. Les protocoles. Identifiez les plus nécessaires.
 - Prendre en compte notre chaîne d'approvisionnement et nos intrants
 - Étudier et établir un plan de nouveaux projets/actions pour la réactivation

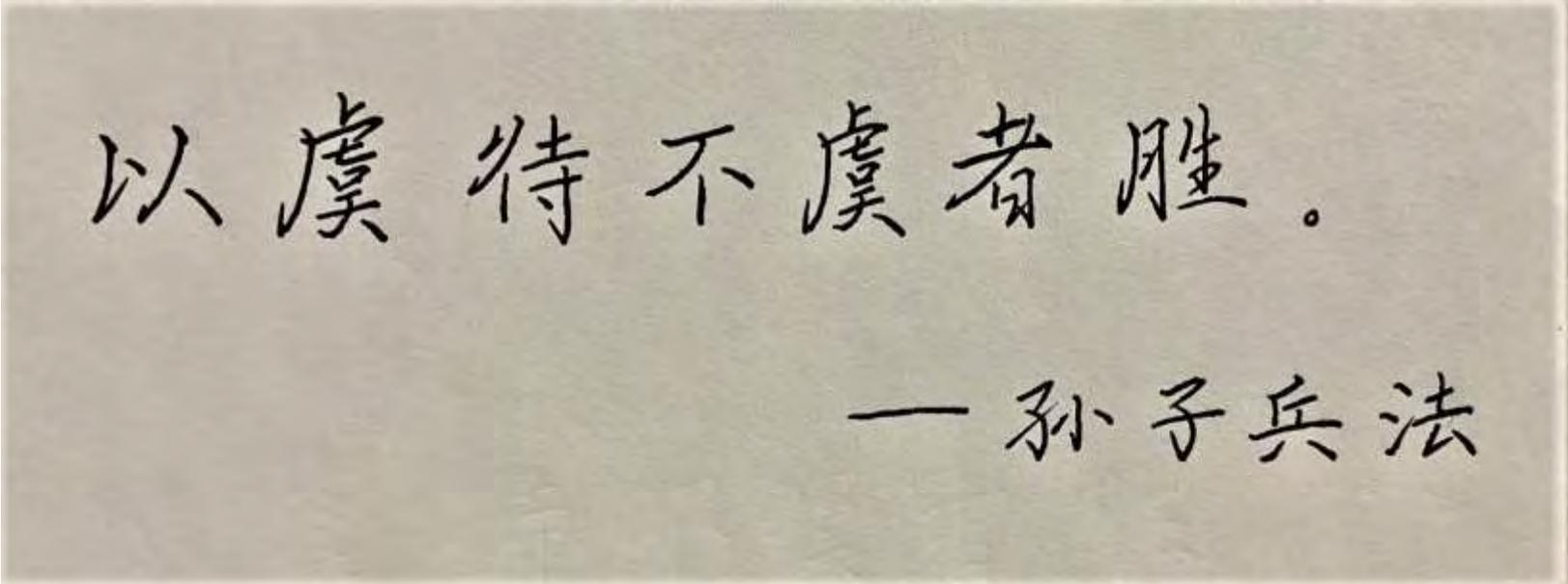
7 NOUVELLES TECHNOLOGIES ITS (STI). SURETE. SAVOIRS

- Promotion des nouvelles technologies dans le domaine de la gestion, des routes et des transports, en articulant les secteurs public et privé ainsi que les régions et les localités dans un ensemble national bien géré
- Promotion de la connectivité en temps réel entre les centres de gestion et les différents groupes multidisciplinaires.
- Nécessité d'une sécurité informatique extrême (besoin accru de télétravail)
- Promotion des nouvelles technologies pour se connecter avec les utilisateurs et les citoyens en général, paiement des péages, contrôle préventif de la santé des passagers, des employés, des participants aux travaux, etc.
- Repenser la conception, l'exécution, l'exploitation, la sécurité et l'entretien des infrastructures et des transports. Une utilisation intelligente et fonctionnelle de la technologie et de la mobilité au service des personnes et pour une meilleure économie
- Tous les moyens ci-dessus, dans une perspective d'avenir : (re)planifier les infrastructures routières avec une vision systémique
- Et le système routier et de transport qui sera utilisé à la suite de la pandémie COVID-19 doit avoir des objectifs économiques et sociaux clairs et raisonnables, des valeurs d'égalité et d'intégration, et des connaissances

GRÂCE AU PARTAGE DES CONNAISSANCES, NOUS POUVONS ANTICIPER DES RÉPONSES VICTORIEUSES COMMUNES

Cette dernière citation, pleine de sagesse, datant d'il y a 2500 ans, le corrobore,
extrait de Sun Zi dans son "Art de la guerre" :

Celui qui a fait le plus de prédictions gagne



以虞待不虞者胜。

— 孙子兵法

Merci de votre attention !



José Manuel Blanco Segarra
Secrétaire hispanophone du CT 1.1
de PIARC

jmblanco@fomento.es en transit vers

jmblanco@mitma.es

[@jmblancoseg](https://www.instagram.com/jmblancoseg)

World Road Association (PIARC)
Grande Arche – Paroi Sud – 5^e étage
92055 – La Défense Cedex – France



[@PIARC_Roads](https://twitter.com/PIARC_Roads)



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC



World Road
Association PIARC

www.piarc.org



Programme du séminaire.

- Introduction au séminaire et présentation de PIARC. Miguel Caso Flórez.
- COVID-19 et les routes en Espagne. Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.
- COVID-19 et les routes en Colombie. Juan Esteban Gil Chavarría.
- COVID-19 et les routes au Chili. Ernesto Barrera Gajardo.
- COVID-19 et les routes du Paraguay. Licencié Andrea Peris Yegros.
- COVID-19 et les routes en Argentine : Ing. Daniel Russomanno.
- COVID-19 et les routes au Mexique : Ing. Roberto Aguerrebere Salido.
- COVID-19 et les routes dans d'autres pays : Ing. Miguel Caso Flórez
- Questions et réponses
- Conclusions : Ingénieur José Manuel Blanco Segarra.

Durée environ 120 minutes.

Séminaire en ligne de PIARC COVID-19 et les routes 7 avril 2020



Merci beaucoup.
pour votre attention !



Visitez la page PIARC & COVID-19

<https://www.piarc.org/es/actualidad-agenda-PIARC/Coronavirus-PIARC-y-COVID-19>